

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 6 octobre 2016 - 19 h 00

L'an deux mille seize, le six octobre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 02 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, CALVO, DE COUX, DUBOIS, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, CHOUARD, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, PILET et RIVIER
PROCURATIONS	Mme BOYER a donné procuration à Mme VITET Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme MALET a donné procuration à Mme DE COUX M. FRANCHINA a donné procuration à M. CHOUARD M. LERAT a donné procuration à M. BAË M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. SÉVERAC a donné procuration à Mme KRIER M. SOUM a donné procuration à M. MARIN
ABSENT(E)S	Mme RANGOLY et M. BUISSON
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. PILET Jean-Claude
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 1^{er} et 5 septembre 2016 2 - Projet de site Internet d'échanges de services mutuels proposé par le Conseil des Sages 3 - Prise en charge des frais engendrés par la formation "débits de boissons et hygiène alimentaire" pour les associations 4 - Modification de la tarification de la ludothèque - concours de puzzle 5 - Zone Commerciale "les Portes du Gers" - activités économiques et emploi 6 - Renforcement électrique du secteur Bélesta - devis proposé par la société Enedis 7 - Frais de scolarisation pour les élèves ne résidant pas sur la commune 8 - Tarification du séjour ski 2017 - service jeunesse 9 - Règlement du Muretain Agglo relatif à l'organisation de la sécurité des enfants dans les transports scolaires et aux abords des écoles 10 - Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat - programme "Ville Vie Vacances" - chantiers jeunes 11 - Demande d'une subvention - FIPD 2016 sécurité des établissements scolaires 12 - Demande d'une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation du Plan Local de Déplacements 13 - Renégociation de deux emprunts "Commune" - investissements 2009 et 2012 14 - Modification de la commission municipale "développement économique, emploi, commerces et artisanat" 15 - Groupement de commandes pour le marché de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage - Mairie et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fonsorbes 16 - Marché public de prestations intellectuelles - programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le groupement Mairie-Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 17 - Avenant au marché "acquisition et maintenance de photocopieurs et imprimantes pour les services municipaux et les écoles de Fonsorbes" 18 - Vente de la parcelle cadastrée BT 178 - impasse du Tourmalet 19 - Location de la salle Duffaut pour une nouvelle activité 20 - Mise en place du dispositif "Rappel à l'Ordre" 21 - Création de postes 22 - Augmentation du temps de travail d'un agent 23 - Création de Contrats d'Engagement Educatif et de Contrats d'Accroissement Temporaire ou Saisonnier 24 - Mise à jour du tableau des effectifs

- 25 - Enquête publique sur la première révision du SCoT
- 26 - Projet immobilier "Dupuy Constructions" route de Tarbes/route de Fontenilles - aménagement de logements collectifs et de commerces
- 27 - Extension de la zone d'agglomération du secteur Aygoulounguo
- 28 - Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo
- 29 - SMEA-RÉSEAU 31 - avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens en assainissement collectif consécutif au transfert de la station d'épuration de Cantelauze
- 30 - Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) - mise à disposition du rapport d'activité annuel de 2015
- 31 - Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne (SDEHG) - mise à disposition du rapport d'activité annuel de 2015
- 32 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT
- 33 - Questions orales posées par les divers groupes
- 34 - Informations diverses

Date de la convocation : 29 septembre 2016	Date d'affichage : 30 septembre 2016
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 23
en exercice : 33	Votants : 31

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. PILET Jean-Claude, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : questions orales posées par les divers groupes :

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

1. aménagements aux abords du pont du Touch sur la départementale 68
2. audit des services techniques

Groupe "Agir pour Fonsorbes" :

1. l'impact de l'ouverture du centre commercial Carrefour

1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 1^{ER} ET 5 SEPTEMBRE 2016

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2016 ?

M. Perrot, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je me suis aperçu qu'il y avait des erreurs sur le nombre de votants pour les points numéro 22 et 23. Juste avant la fin du point n° 20, Mme Malet était partie, donc il était mentionné "nombre de votants à partir de maintenant 32" et sur les points numéro 22 et 23, il est mentionné 33. Elle n'avait pas donné de procuration.

Mme le Maire d'accord, nous corrigeons M. Perrot.

M. Perrot : merci.

M. Pilet : deux points. le premier, qui est un point de détail : sur le point numéro 20 "collecte en porte-à-porte aux 13 Vents", sur la page 19, à ma 2^{ème} intervention, à la 4^{ème} ligne "la société des Chalets et le Muretain Agglo amènent à ne plus desservir de rue" ; "de rues", c'est le chiffre.

Mme le Maire : d'accord.

M. Pilet : et l'autre point : le tableau inséré dans le compte-rendu pour le point sur les indemnités des Elus n'est pas le même que celui présenté en Conseil Municipal : il manque la colonne du milieu qui permettait de comparer les indemnités précédentes avec les nouvelles indemnités. Ce doit être le même tableau qui est présenté, il faudrait le modifier.

Mme le Maire : d'accord. Mais cela n'avait pas été dit en Conseil, c'est pour cela que la colonne a été supprimée.

M. Pilet : oui, mais comme ce document avait été joint à la convocation ...

Mme le Maire : d'accord, cela ne pose pas de problème.

M. Pilet : merci.

Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2016, qui sera corrigé conformément aux observations émises par Mrs Perrot et Pilet.

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Refus de vote :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstentions :	0

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Refus de vote :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstentions :	2 (Mme Hernandez et M. Louzon, absents lors de cette séance)
	Absents au CM du 05/09/16 :	2 (Mme Malet et M. Soum)

2 - PROJET DE SITE INTERNET D'ÉCHANGES DE SERVICES MUTUELS PROPOSÉ PAR LE CONSEIL DES SAGES (délibération n° 2016-165)

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne-communication" : le Conseil des Sages avait proposé, au mois de mars dernier, de traiter le problème de covoiturage. De nombreux programmes de covoiturage étant proposés sur Internet, il a décidé d'élargir le sujet en réalisant une étude pour un site d'échanges et d'entraide qui permettrait aux Fonsorbais de se rendre des services mutuels dans différents domaines, dont le covoiturage, et ce sans aucune transaction financière.

Donc, M. Merland, secrétaire du conseil des sages, va vous présenter les travaux du conseil des sages qui ont abouti au choix du "Mon P'ti Voisinage" comme site d'échange.

Le projet est présenté par vidéoprojection.

M. Merland : bonsoir à tous. Mme Voisin a déjà fait le début de mon exposé, donc je vais passer assez vite. Comme l'a dit Mme Voisin, à l'origine, nous avions pensé travailler sur le problème du covoiturage. Et puis, nous nous sommes aperçus qu'il était plus intelligent d'élargir le sujet à des sites proposant des échanges mutuels. Le principe était de trouver des sites dans lesquels il n'y aurait aucune transaction financière. Pour le covoiturage, il existe de nombreux sites, mais dans lesquels il faut payer le covoiturage. Nous ne voulons pas de transactions financières. Nous avons donc cherché des sites qui permettent des échanges mutuels entre les gens. L'objectif est de créer et de renforcer les liens sociaux entre les Fonsorbais.

Nous avons étudié plusieurs sites (vous avez le détail, soit dans les comptes-rendus du Conseil des Sages, soit dans un document que j'ai remis à certains d'entre vous). Les éléments de choix ont été la gestion administrative du site, le retour d'expériences et les références (est-ce que le site a une certaine ancienneté ? Pouvons-nous avoir des témoignages ?), le nombre et la qualité des fonctionnalités et la convivialité du site (est-il facile à utiliser ?).

Le site retenu s'appelle "Mon P'ti Voisinage". La carte représentée est très intéressante car elle vous montre la répartition géographique de tous les gens qui se sont inscrits à "Mon P'ti Voisinage". C'est impressionnant, il y a déjà 150 000 utilisateurs, avec un bémol sur toute la région de Bretagne car le siège de l'entreprise est à Saint-Malo. Mais, cela dit, vous voyez l'expansion : c'est une entreprise qui a deux ans d'ancienneté et qui compte une équipe de quinze personnes. Ce n'est donc pas une entreprise avec un savant fou qui travaille sur un coin de table. C'est très intéressant de voir l'expansion qu'elle a prise. Elle parle d'"ambassadeurs de quartier", ce qui est un bien grand mot pour dire que ce sont des "animateurs de quartier". Ce sont des gens qui font la promotion de "Mon P'ti Voisinage" dans un quartier et qui, par conséquent, essaient de tisser et de renforcer les liens des gens entre les quartiers. Ce qui est intéressant dans "Mon P'ti Voisinage", c'est qu'il propose tout un panel de fonctions : des échanges de services, des échanges d'objets, ce qui est tout à fait classique, mais aussi, par exemple, des achats groupés, ce qui peut être très intéressant au niveau d'un quartier, des groupes d'intérêt (les gens se passionnant pour un même sujet peuvent entrer en communication et échanger leur savoir et leur savoir-faire sur le sujet), le covoiturage, le prêt de voitures entre voisins, des jardins partagés (par exemple potagers), ...

Nous pouvons accéder à "Mon P'ti Voisinage" à partir d'un ordinateur, évidemment, mais également à partir d'une tablette et à partir d'un Smartphone. Par curiosité scientifique, je l'ai essayé, et ça marche très bien. Ils ont eu l'idée très intéressante de mettre en place une "calculatrice collaborative" : en faisant des achats groupés, du covoiturage, des échanges de services, nous pouvons estimer ce que nous gagnons financièrement, mais

aussi en réduction de production de Co2. Personnellement, je n'ai pas essayé cette calculette, mais je trouve que c'est une excellente idée.

Actuellement, il y a une vingtaine de personnes inscrites à "Mon P'ti Voisinage" à Fonsorbes. Il faut savoir que l'inscription est entièrement gratuite. Mais, lorsque vous voulez vous inscrire, votre adresse est contrôlée : il vous est demandé d'envoyer la photographie d'un justificatif de domicile, il est vérifié, une heure après votre inscription est validée. J'ai simplement mis quelques extraits de ce que nous pouvons voir lorsque nous nous inscrivons, mais la liste de toutes les fonctions apparaît sur la gauche de l'écran. Sur la droite, vous pouvez voir ce que les gens demandent : si vous êtes intéressés, il suffit de cliquer sur le pavé bleu, et vous entrez en contact avec la personne pour vous entendre sur les modalités de mise en place du service.

Ce que nous gagnons en utilisant un tel site : nous créons un lien social, une convivialité, nous générons des économies, nous promouvons l'économie de proximité (favoriser les commerces du village et les producteurs locaux), nous dynamisons certains quartiers avec des commerces de proximité, nous réduisons l'empreinte de carbone, nous catalysons les énergies (renforcer la solidarité en cas d'événement inattendu).

L'aspect administratif et financier :

De manière générale, "Mon P'ti Voisinage" propose une convention de partenariat sur un an, renouvelable par tacite reconduction, et résiliable à tout moment moyennant un préavis de trois mois ; ce qui est tout à fait classique, il n'y a rien de particulier dans cette convention.

Financièrement, il y a deux aspects : un premier aspect d'un investissement de 500 € HT portant sur l'adaptation de la page d'accueil : en principe, nous accédons à "Mon P'ti Voisinage" à partir du site de la commune ; donc, cette page d'accueil sera adaptée à notre commune, mais également toutes les pages qui suivent. Cet investissement n'est payé qu'une seule fois. Ensuite, il y a un abonnement de 290 € HT par mois : il permet d'utiliser "Mon P'ti Voisinage" au niveau de la commune, c'est-à-dire l'accès à un service supérieur à celui auquel nous accédons lorsque nous nous y inscrivons gratuitement. Nous pourrions donc avoir une vue d'ensemble sur la façon dont les gens l'utilisent, une vue d'ensemble des achats groupés (si un achat groupé est intéressant dans un quartier, nous le signalons aux autres quartiers), une vue d'ensemble des groupements d'intérêts (nous pourrions communiquer entre quartiers), nous pourrions aussi avoir des statistiques au niveau de la commune (par exemple, combien de personnes ont fait des demandes de covoiturage, combien de personnes y ont répondu) ; c'est en quelque sorte une plate-forme d'informations et de communication au niveau de la commune. Ce qui implique donc la mise en place de fonctions supplémentaires par rapport à l'utilisation gratuite, fonctions supplémentaires qui font donc l'objet d'une licence d'exploitation dont le coût s'élève à 290 € HT par mois. Il est important de savoir qu'à l'origine, le devis pour l'abonnement s'élevait à 790 € HT ; je tiens à dire qu'une négociation percutante du service communication a fait baisser le prix à 290 € HT. A l'origine, ils nous avaient proposé une expérimentation gratuite de trois mois. Cependant, la commission du Conseil Municipal a pensé que ce n'était pas suffisant pour avoir un bilan significatif. Elle a donc demandé que soit proposé un abonnement d'un an avec trois mois de réduction. Comme vous pouvez le constater, ils nous ont offert un mois supplémentaire. Ils nous proposent donc un abonnement d'un an avec quatre mois d'expérimentation gratuits.

Aussi, la question posée ce soir est de savoir si vous êtes d'accord pour faire cette expérimentation d'un an avec les conditions dont je viens de parler. Si vous êtes d'accord, nous établirons un bilan au terme de cette expérimentation pour savoir si nous continuons ou pas.

Nous allons finir par une note d'humour : " Fonsorbais, vous allez adorer", et je voudrais signaler, toujours dans cette note d'humour, que les communes voisines s'intéressent beaucoup à "Mon P'ti Voisinage", je ne sais pas si elles ont signé un contrat.

Je vous propose donc que je revienne dans un an pour faire un bilan, et nous déciderons alors de continuer ou pas. Si vous avez des questions, je vais essayer d'y répondre.

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : bonsoir Monsieur, merci pour votre exposé. Je reste un peu dubitatif par rapport à ce projet, étant entendu que nous avons beaucoup parlé de covoiturage. Mais, j'ai constaté que le parking dédié à cet effet à Fonsorbes est régulièrement vide. Je ne sais donc pas si cela correspond vraiment à un besoin. Par contre, je m'interroge sur le volume d'adhésions qui peut survenir et si cela correspond vraiment à des besoins pour la population, compte-tenu tout de même du coût que je trouve excessif pour un abonnement mensuel sur une année. Il est vrai que nous communiquons beaucoup par Internet, le lien social peut se faire effectivement par Internet. Mais maintenant, les gens ne se rencontrent plus dans la vraie vie physiquement, mais communiquent par Internet. Quand nous voyons le volume de participations aux différentes manifestations aussi, donc le lien social à mon avis, il devrait être autre qu'Internet, même si c'est la mode. Je me pose donc la question de savoir si cela correspond vraiment à un besoin des Fonsorbais, par rapport à un coût d'abonnement que je trouve quand même élevé.

M. Merland : des fonctions sont dédiées et faciles à utiliser. Mais, sur Internet, certaines ne le sont pas toujours. Quant au prix de l'abonnement, comme je l'ai expliqué, je ne pense pas que nous puissions le réduire plus, nous avons fait le maximum.

Mme Voisin : je veux juste ajouter qu'Internet est uniquement le moyen d'entrer en communication. Après, si vous faites des échanges de services, des échanges d'objets, c'est justement pour rencontrer les gens : pour le covoiturage, vous allez rencontrer des gens dans la vraie vie, pas uniquement sur Internet.

M. Lalanne : oui, je comprends, je suis tout à fait d'accord. Mais des essais ont quand même été faits au niveau du comité de quartier, cela n'a pas l'air de bien fonctionner ; des essais ont été faits au niveau des "incroyables comestibles", cela n'a pas vraiment marché. Donc, je me pose plein de questions sur le fait de souscrire un abonnement de 290 € HT.

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je ne comprends pas trop parce que, pour moi, un réseau social est ouvert, et là, nous sommes en train de créer un microcosme dans lequel des gens vont se renfermer. Il y a plein de plateformes collaboratives sur le net. Même si l'idée de départ me semble acceptable, je crois qu'aujourd'hui nous ne mesurons effectivement pas le poids qu'aura cette démarche en sachant qu'aujourd'hui, ce que je ne comprends pas également c'est le rôle de la commune, des Fonsorbais ont déjà ouvert un compte, ce qui ne nécessite pas d'être rattachés à une autre structure organisée. En mon sens, je ne vois pas trop le rôle de la Mairie et je dis "ne créons pas quelque chose de fermé".

Mme De Coux, du groupe majoritaire : j'ai une question, effectivement, par rapport au rôle de la Mairie : s'agissant d'une plate-forme ouverte à tout le monde, quelle est donc la valeur ajoutée d'avoir ce compte Mairie puisque chacun, chaque Fonsorbais peut de toute façon exploiter cette plate-forme ? Qu'est-ce que le fait de passer par la Mairie rajoute ?

M. Merland : un premier point : la Mairie sera un élément pour dynamiser le phénomène, encourager les gens à utiliser "Mon P'ti Voisinage". Et puis, je le disais tout à l'heure, à partir du site de la Mairie, nous aurons une vision globale et nous pourrons, par exemple, encourager des achats groupés pour un quartier et les étendre aux autres quartiers, nous pourrons encourager des groupements d'intérêts, c'est-à-dire contribuer largement à renforcer les liens entre les Fonsorbais.

Mme De Coux : cela veut dire, quelque part, que nous exploitons les données qui sont rentrées sur le site. Est-ce le rôle de la Mairie d'exploiter ces données-là ? Et qui va le faire aussi ? Dans quel but ? Cela m'interroge un petit peu.

M. Lorrain, du groupe majoritaire : des Fonsorbais sont inscrits. Ont-ils payé les 290 € ?

M. Merland : non.

M. Lorrain : il n'y a donc pas à les payer puisque nous y avons tout de même accès.

Mme Voisin : il me semblait que M. Merland avait expliqué l'intérêt de ce partenariat. D'autre part, j'ai oublié de préciser, quand même, que la commission "implication citoyenne" a accepté le principe. M. Merland y était venu faire une présentation, des questions ont été posées et les réponses de M. Merland ont satisfait les personnes présentes à cette commission. C'est juste ce que j'avais à ajouter

Mme le Maire : imaginons que nous adhérons sur le principe et qu'au terme des quatre mois gratuits nous nous rendions compte qu'il n'y a effectivement pas de plus-value à passer par la Mairie. Les gens qui auront entre-temps adhéré, resteront-ils adhérents à titre privé ?

M. Merland : oui

Mme le Maire : nous pouvons donc peut-être tenter l'expérience et voir ce que cela donne au bout d'un trimestre : faire un bilan, et voir ce que cela apporte à la Mairie, et ce que le financement apporte en plus aux Fonsorbais.

M. Merland : oui. Je rappelle qu'à l'origine ils nous avaient proposé trois mois entièrement gratuits. C'est la commission du Conseil Municipal qui a estimé que trois mois n'étaient pas suffisants pour faire un bilan. C'est la raison pour laquelle nous sommes partis sur une proposition d'un abonnement d'un an.

M. Pilet : d'abord, je voudrais remercier le Conseil des Sages pour ce travail, je sais qu'ils y ont passé du temps ; nous avons aussi sommé la commission "implication citoyenne" de questions et lui avons demandé d'y réfléchir en précisant les choses, notamment par rapport aussi à la confidentialité. Ce qui apparaissait, pour que nous ayons un retour et que nous voyons si cela fonctionnait, c'est qu'il fallait du temps. Nous avons aussi abordé en commission les interrogations posées par M. Lalanne. Nous avons balayé large en nous demandant si ce serait un plus ou pas, et en se disant que cela est suffisamment intéressant pour l'expérimenter, sachant que nous ne sommes pas liés, qu'au bout d'un an, voire avant si nous constatons vraiment que cela ne fonctionne pas du tout, cela peut s'arrêter. C'est un moyen pour la commune de tenter de développer le lien social d'une autre manière en étant un peu à la page puisque nous savons qu'actuellement il y a beaucoup de choses qui passent par les réseaux sociaux et qu'en même temps ce ne doit pas être la finalité ; la finalité, et ce que nous devons chercher à faire, c'est que les gens se rencontrent et que le lien social passe par la rencontre. L'un des objectifs, je crois que M. Merland l'a bien expliqué, est de

créer de la citoyenneté et du lien social, et, M. Merland a insisté très fort, c'est un des éléments pour vérifier si cela fonctionne ou pas. Au-delà, chacun est libre, en tant que citoyen, d'être sur cette plate-forme. L'intérêt pour la commune, c'est que cela crée du lien social, cela crée une dynamique positive ou pas. Si cela ne crée pas de la dynamique, si chacun reste dans son coin, c'est qu'il n'y a aucun intérêt pour la commune, en mon sens et en celui du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", de payer 290 €. Cela n'a de sens que si cela permet, je réinsiste, je répète, de dynamiser le lien social. C'est un pari, nous le soutenons, c'est aussi un travail du Comité des Sages qu'il faut encourager parce qu'ils y ont passé du temps, ils nous proposent quelque chose qui paraît jouable, mais avec les réserves évoquées par M. Lalanne, ainsi que les autres.

Mme le Maire : c'est bien ce que vont y chercher les gens. Une Fonsorbaise propose des cours de broderie, une autre, qui dit être débutante en footing, demande si quelqu'un voudrait aller courir avec elle à Bidot ; nous sommes effectivement dans ce cadre-là, d'échange et de convivialité.

M. Gaubert : je suis tout à fait d'accord avec M. Pilet sur l'approche du lien social et sur la notion de rencontre. J'aurais mieux compris la démarche s'il s'était agi d'un service d'entraide municipale organisé par la Mairie, avec des échanges physiques, ce qui me semblait tout à fait cohérent. A travers un site, je vois une licence d'exploitation délivrée, à quoi va-t-elle servir ? Est-ce que la Mairie aura la main sur les accès, sur les flux ? Ce n'est pas très clair. Je ne comprends pas pourquoi la Mairie paye pour quelque chose qui est réseau. Aujourd'hui, effectivement, les gens qui veulent y adhérer librement, peuvent y adhérer. C'est assez problématique dans la compréhension.

M. Merland : effectivement, comme je le disais tout à l'heure, si vous voulez vous inscrire à "Mon P'ti Voisinage" c'est entièrement gratuit. Mais ce que j'ai expliqué, c'est que la licence de 290 € par mois, c'est une licence qui permet d'avoir une vue générale des activités des personnes inscrites. Et, encore une fois, cela permet de favoriser un certain nombre de choses (achats groupés, envoi d'alertes dans les quartiers en cas d'événement inattendu, ...). En fait, c'est une plate-forme d'information et de communication qui va au-delà des moyens traditionnels de communication. Voilà comment nous pouvons voir les choses.

M. Pilet : si j'ai bien compris, le fait de prendre cet abonnement permet aussi d'identifier une page du site de Fonsorbes, pour bien repérer tous les gens qui sont demandeurs, qui ont des besoins sur Fonsorbes, par rapport à d'autres espaces du territoire où c'est diffus ?

M. Merland : oui, tout à fait.

M. Pilet : après, je pense que cela va aussi dans la logique avec le site "E-civis", l'initiative citoyenne, de s'adapter à ces nouveaux outils, de voir si cela permet un lien social. Après, c'est à évaluer, ça fonctionne ou pas. En tout cas, il me semble intéressant de tenter l'expérience. J'avais également évoqué, lors d'un Conseil Municipal, le Rézo Pouce (mais uniquement lié à la problématique des transports) ; il y a de nouveaux outils, il faut que nous évaluons si cela peut fonctionner ou pas, mais nous ne pouvons l'évaluer que si nous l'essayons. Après, effectivement, si cela ne sert à rien, il n'est pas utile de gaspiller de l'argent public. Et cela évite aussi les coûts pour les Fonsorbais puisque qu'ils sont pris en charge par la commune.

Mme Lacoste, du groupe majoritaire : ce qui n'a pas été dit, c'est qu'il y a un accès direct via le site Internet de la commune, ce qui peut justement inciter des gens qui ne connaissent pas "Mon P'ti Voisinage", à visiter la plateforme ; la Mairie devient prescripteur de quelque chose qui peut être intéressant. Nous avons quand même eu des conditions à minima pour pouvoir lancer l'expérience, nous payons huit mois sur douze, et puis nous faisons un bilan ensuite. Effectivement, si cela ne fonctionne pas, ça ne fonctionne pas. Le budget de Fonsorbes ne sera pas grevé. Par contre, bien sûr, il est inutile de jeter de l'argent par les fenêtres ; si ça ne fonctionne pas, nous reviendrons dessus.

M. Lascret, du groupe majoritaire : est-ce que les conditions négociées sur l'abonnement à 290 € par mois ne sont valables que pour la première année, et ensuite il passe à 790 €, ou les 290 € sont-ils pérennes ?

M. Merland : vraisemblablement, c'est pour la première année. Mais, nous avons constaté que nous pouvions négocier avec les personnes de l'équipe de "Mon P'tit Voisinage", ce qui me paraît très intéressant parce que si nous décidons de prolonger l'expérience, je ne sais pas quel montant d'abonnement mensuel elles proposeront. Mais si elles proposent un montant trop important, ce sera à nous de négocier et à faire baisser le prix jusqu'à la limite de l'acceptable.

Mme Voisin : si au bout d'un an nous trouvons effectivement ce site très intéressant, et si l'abonnement augmente, de toute façon il y aura eu en un an, nous l'espérons, des abonnés qui sauront qu'il existe, ils pourront donc peut-être continuer leur cheminement sans la ville. Cela permet, je pense, de promouvoir cet espace. Nous nous donnons un an pour que les gens le découvrent, aient envie de s'en servir ; ensuite, ils n'auront pas forcément besoin que la commune continue.

Mme le Maire : c'est tout-à-fait dans l'air du temps.

Mme Calvo, du groupe majoritaire : au-delà du niveau individuel où tout un chacun peut s'inscrire sur différents réseaux ou sites, je crois qu'il est important aussi, au niveau collectif ou institutionnel, que nous, commune, puissions promouvoir de tels outils justement parce que cela démontre un certain engagement et

une certaine direction que fatalement nous allons prendre, ici ou ailleurs. Donc, je pense que pour nous, cela donne aussi une certaine image, cela compte.

Mme De Coux : connaissons-nous les sources de revenus de cette société ? Les données collectées peuvent-elles être revendues ? Nous exposons-nous à de la publicité ? Est-ce qu'effectivement leurs revenus "tiendraient la route" ? Ils ont des revenus apportés par les communes, parfait ; mais à ce moment-là, il n'est pas forcément utile d'être assailli de publicités, ni que les données soient revendues.

M. Merland : je ne connais pas sa source de revenus. Je sais qu'elle est sponsorisée par la Maïf. Maintenant, en ce qui concerne les données, la commission avait posé la question et la réponse a été très claire : elle ne revend absolument pas les données, ce qui est écrit, noir sur blanc, dans ses conditions générales de vente.

M. Pilet : nous avons aussi insisté sur la notion de confidentialité.

Mme le Maire : il n'y a pas de publicité, c'est écrit. Encore merci M. Merland pour le travail que vous avez fait, pour les explications que vous nous avez apportées.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le logiciel "Mon P'ti Voisinage" et de signer une convention selon les conditions ci-dessus définies.

VOTE	Pour :	26
	Contre :	0
	Abstention :	5 (<i>Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne, Lorrain et Perrot</i>)

Mme le Maire : très bien, merci beaucoup. Nous nous donnons rendez-vous dans un an, M. Merland, pour faire le bilan ?

M. Merland : tout-à-fait. Merci à vous.

3 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGENDRÉS PAR LA FORMATION "DÉBITS DE BOISSONS ET HYGIÈNE ALIMENTAIRE" POUR LES ASSOCIATIONS (délibération n° 2016-166)

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative, culturelle et sportive-animation de la commune" : comme nous l'avions présenté lundi soir à l'ensemble des associations présentes, nous allons proposer une formation pour les associations. L'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "la Police Municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques". En qualité de garant du maintien de l'ordre public sur le territoire de sa commune, le Maire est ainsi responsable du respect, par les débitants de boissons temporaires, des dispositions législatives prévues par le Code de la Santé Publique, aux articles L 3334-1 et suivants. Une formation doit donc être mise en place à l'attention des dirigeants associatifs sur la réglementation des débits de boissons et l'hygiène alimentaire. La mise en place de cette formation permettra de respecter un cadre réglementaire strict en déchargeant la responsabilité de Mme le Maire lors de la délivrance d'autorisation de débit de boisson. Les personnes formées recevront un "permis d'exploitation". La formation sur la réglementation des débits de boissons et d'hygiène alimentaire est prévue courant décembre 2016, les 3, 4 et 5 décembre pour être plus précis, sur trois jours destinée aux dirigeants associatifs. Aussi, il est proposé que ces frais de formation soient pris en charge par la commune. Le coût par personne est le suivant :

FORMATION pour 10 à 15 PERSONNES	NOMBRE d'HEURES	COÛT
Permis d'exploitation	20 heures	300,00 €
Hygiène alimentaire HACCP	14 heures	250,00 €
TOTAL	34 heures	550,00 €*
Pour 15 personnes minimum		500,00 €

* net de taxes - TVA non applicable

Les prix sont dégressifs en fonction du nombre de participants : coût total pour une formation de 15 à 35 personnes : 450,00 € (400,00 € si 30 personnes minimum). Les communes voisines ont été contactées pour leur proposer un partenariat (Saint-Lys et Fontenilles).

Ce dossier a été examiné par la commission sports, non pas du 22 mais du 28 septembre puisqu'elle avait été décalée, et par la commission culture du 29 septembre. La présentation a été faite aux associations lors de la réunion du 3 octobre dernier. Pour information, sur la cinquantaine d'associations présentes sur la commune, il y avait 38 associations représentées, soit une soixantaine de personnes.

Mme le Maire : sachant que d'ores et déjà, des Présidents d'associations ou des membres de bureau se sont manifestés auprès de M. Merland, responsable du service sport, pour s'inscrire. Ils ont bien compris

qu'indépendamment du fait que ma responsabilité pouvait être mise en jeu, la leur l'était également. Je pense donc qu'ils ont compris la nécessité de suivre la formation en question, sachant qu'il leur a été expliqué qu'il n'était pas indispensable qu'il y ait un référent formé sur chaque association, puisque les associations, parfois, ne proposent qu'un apéritif ou repas partagé dans l'année. A ce moment-là, une personne formée appartenant à une autre association peut prendre la responsabilité de cette animation-là. Nous pouvons donc supposer qu'il y aura "des arrangements" entre associations. Mais, de toute façon, il faudra qu'il y ait une personne identifiée, quelle que soit la manifestation, dans la mesure où il y aura vente ou distribution de produits alimentaires ou de boissons.

M. Gaubert : une chose que je n'ai pas comprise : donc, c'est 500 € par personne formée, vous dites qu'il y a 38 associations ...

M. Chouard : 38 associations étaient présentes lundi soir lors de la présentation.

M. Gaubert : combien de personnes seraient concernées ? Quel en serait le coût total ?

M. Chouard : je ne peux pas vous dire aujourd'hui le coût total. Ce que nous savons, c'est qu'il y a déjà au minimum une dizaine de personnes qui se sont manifestées. Pour certaines associations, nous ne donnerons pas le choix parce qu'elles ont un débit de boissons permanent. Nous leur avons fait comprendre que leur est exigé qu'une personne soit formée. Nous leur avons laissé un délai, il nous faut un chiffre définitif au 15 novembre ; nous aurons au minimum quinze personnes.

Mme le Maire : sachant que cela participe au soutien que nous apportons aux associations, indépendamment de la subvention ou des équipements qui sont mis à leur disposition.

M. Chouard : aujourd'hui, une seule personne a fait cette formation en dehors de la municipalité, c'est M. Canillo, qui est d'ailleurs intervenu lundi soir, Président de la Boule Fonsorbaise. Elle avait coûté 750 €, aux frais de l'association. Il est intervenu lundi pour expliquer ce qu'elle lui avait apporté : elle a modifié énormément de choses dans la gestion de l'association.

M. Pilet : je faisais un petit calcul : si toutes les associations de Fonsorbes faisaient la formation, vu les tarifs négociés, cela représenterait un budget de 20 000 € à peu près.

M. Chouard : toutes ne la feront pas parce que, comme le disait justement Mme le Maire, beaucoup n'organisent qu'un repas par an. Etant donné que cette formation est valable dix ans, et qu'elle est nominative (elle n'est pas adressée à l'association), c'est la personne qui se forme qui a l'agrément : donc, elle peut très bien couvrir une manifestation, M. Canillo s'est d'ailleurs proposé pour notamment l'association du Tir à l'Arc qui n'organise qu'un repas par an.

M. Pilet : M. Gaubert posait la question du coût global : je crois qu'il est aussi important de l'avoir en tête, pour connaître le niveau de financement que cela représente d'investissement pour la commune. Je ne vais pas reprendre sur les obligations ou pas parce que je ne serais pas forcément d'accord sur certaines choses ; mais c'est souligner l'importance que des personnes soient formées sur ces questions-là pour le bien de la commune. Il me paraît important que la commune s'engage à former des personnes.

Mme le Maire : vous avez bien compris M. Pilet, c'est bien notre démarche.

M. Chouard : cela va au delà de la commune, M. Canillo a aussi insisté là-dessus, nous allons dans le sens de la prévention pour les jeunes. C'est à dire que les personnes formées sont capables de faire de la prévention.

M. Pilet : je ne vais pas reprendre car en commission il y avait des doutes sur les obligations etc, j'ai repris les textes, je crois qu'il y a des choses que les associations peuvent faire sans avoir cette formation ; nous n'allons pas rentrer dans ce débat-là en disant "pour telle action c'est possible, pour telle action ce n'est pas possible". Ce qui compte, c'est qu'aucune association de la commune ne soit empêchée de mettre en place une action, quelle qu'elle soit, puisqu'elle peut bénéficier de l'aide du soutien d'autres personnes formées. Mais, c'est quand même aller dans un sens de prévention, c'est ce que nous voulons soutenir, nous sommes donc favorables pour qu'il y ait cette formation, pour souligner le caractère volontariste et le côté de prévention de ce type de formation.

Mme le Maire : de toute façon, que les choses soient très claires : les autorisations de manifestations ne seront délivrées et signées que sous condition que quelqu'un ait été formé dans l'association ou supervise l'organisation de la manifestation. Sachez que des communes ont pris des arrêtés interdisant toute vente ou consommation d'alcool, y compris la bière, dans tout le domaine des équipements sportifs. Nous ne souhaitons pas en arriver là parce qu'il y a un contexte convivial ; pour certaines associations, par exemple le football, ce sont des revenus importants qui participent au fonctionnement de l'association, lors de ventes de bières le samedi ou dimanche après-midi au cours des matches. Mais si des associations ne jouent pas le jeu, je ne prendrai pas le risque de laisser des jeunes consommer sans que quiconque n'y mette fin car nous nous rendons compte qu'il y a des dérives et elles sont inacceptables. Cela a également bien été clairement dit aux associations, j'ose donc espérer que pour certaines le message est passé.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal que les frais afférents à la formation "réglementation des débits de boissons et hygiène alimentaire", destinée aux dirigeants associatifs, soient pris en charge par la commune selon les conditions financières ci-dessus détaillées.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA LUDOTHÈQUE - CONCOURS DE PUZZLE (délibération n° 2016-167)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : il est proposé de mettre en place une tarification pour les concours de puzzle organisés par la ludothèque, à savoir :

- concours de puzzle en binôme 2 fois 500 pièces : 10 € par personne. Chaque personne repart avec un puzzle et un puzzle supplémentaire est offert aux vainqueurs.
- concours de puzzle 100 à 200 pièces : 5 € par personne. Chaque personne repart avec un puzzle et un puzzle supplémentaire est offert au vainqueur.

Ce dossier a été examiné par les commissions culture du 29 septembre, et finances du 3 octobre 2016.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les prestations de la ludothèque afin d'ajouter une tarification pour les concours de puzzle.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - ZONE COMMERCIALE "LES PORTES DU GERS" - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET EMPLOI

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : bonsoir. Je fais un petit point économique et emploi.

De nouveaux acteurs économiques sur Fonsorbes

Sur ce dernier trimestre, nous en avons recensé 14, hors Zone Commerciale "les Portes du Gers" : 5 commerces qui ont ouvert ou repris une activité, 6 professions libérales et 3 artisans.

Pour la Zone Commerciale les "Portes du Gers", sur ce trimestre, seuls deux magasins ont ouvert, 4 ont ouvert hier.

Dans la galerie marchande, il reste toujours 3 locaux disponibles.

La jardinerie Delbart a confirmé son implantation et est en relation avec le service emploi pour le recrutement prévu le mois prochain.

La réalisation de la station service est en cours, pour une ouverture le mois prochain.

La réalisation du Mac'Donald est en cours, pour une ouverture fin du mois prochain.

Le service emploi de Fonsorbes, en association avec Pôle Emploi de Muret, a été partenaire pour trois sessions de recrutement pour les enseignes Weldom, Centrakor et Carrefour. Il reçoit les curriculum-vitae par les Mairies et les administrés de Saint-Lys, Fontenilles, Plaisance, en plus de ceux de Fonsorbes. Sur les 275 demandeurs d'emploi qui ont participé à ces trois recrutements, le service emploi de Fonsorbes avait positionné 146 personnes, pour 34 postes proposés par les entreprises, pour lesquels 18 Fonsorbais demandeurs d'emploi ont été retenus, soit 53 % des postes. Cinq Fonsorbais en activité ont démissionné de leurs précédents emplois pour se rapprocher et signer un CDI (Contrat à Durée Indéterminée) avec les enseignes des Portes du Gers.

Le service emploi organisera, le 11 octobre prochain, le recrutement de Mac'Donald pour 50 postes à pourvoir en contrat en temps partiel de 24 heures par semaine.

Au total, le service emploi aura participé au recrutement de 80 emplois locaux, et nous espérons 50 % de Fonsorbais. L'effectif de la Zone Commerciale "les Portes du Gers" devrait atteindre en décembre 130 personnes.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : le corollaire : savons-nous si des entreprises ou commerces ont fermé sur la période ?

M. Louzon : sur la même période, pas à ma connaissance. Ce sont des recensements internes, c'est-à-dire que nous nous sommes déplacés sur le terrain, nous avons pris des contacts, etc. D'un point de vue INSEE, c'est très compliqué, même en ayant un accord avec la Communauté le Muretain d'Agglo pour avoir des

renseignements, nous les avons avant. Donc, pour l'instant, les données que nous avons sont plus précises, d'apparence, que celles communiquées par des tiers. Je procéderai de la même manière, plus tard, dans le sens inverse.

M. Lalanne : par rapport aux emplois attribués au bénéfice des Fonsorbais, pouvez-vous nous indiquer la catégorie d'emploi, la nature des contrats établis ?

M. Louzon : la plupart des emplois sont des CDI avec période d'essais, mais je ne peux pas vous l'indiquer pour Carrefour car l'enseigne ne peut me les donner, nous l'avons récemment regardé ensemble. D'autant que des personnes ayant signé un contrat ont démissionné ; d'autres qui avaient été présélectionnées au service emploi ont été reprises. En contrats types, c'est un calcul difficile à donner. Nous le préciserons au fur à mesure, lorsque nous aurons des chiffres certains, d'ici à quelques semaines. Mais pour l'instant, ce ne sont que des CDI.

M. Lalanne : oui, car il est intéressant de savoir si ce sont des contrats précaires, des contrats qui s'inscriront dans la durée ou des contrats étudiants.

M. Louzon : un CDD (Contrat à Durée Déterminée) a été pris pour le magasin de bricolage, en plus du premier recrutement. Si au 30 décembre prochain cette personne convient, elle sera embauchée. Mais pour l'instant, ils sont tous en période d'essai.

6 - RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE DU SECTEUR BÉLESTA - DEVIS PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ ENEDIS (délibération n° 2016-168)

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances : le renforcement électrique du secteur Bélesta avait fait l'objet, en 2015, de la signature d'un devis établi par la société ENEDIS, s'élevant à la somme totale de 385 485,63 €. Ce renforcement électrique avait fait l'objet d'une demande d'un fonds de concours auprès de la CAM, par délibération en date du 20 juin 2014.

Effectivement, la commune avait fait appel au SDEHG afin de réaliser ce renforcement électrique. Cependant, la commune de Fonsorbes étant une commune urbaine, ce raccordement doit être directement demandé à l'agence raccordement ENEDIS (anciennement ERDF), sachant que cette dernière détient le monopole.

Aussi, suite à la demande du Trésorier de Saint-Lys, il est proposé de régulariser l'accord de signature de ce devis.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 3 octobre 2016.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : je n'étais pas présent à la commission des finances. En passant par la CAM et le SDEHG, une participation était prévue. En l'occurrence, est-elle maintenue ?

Mme Krier : oui, c'est le fonds de concours. Mais nous n'en connaissons pas encore le montant.

Mme le Maire : le fonds de concours, c'est à la fois sur le renforcement ErDF, dorénavant Enedis, mais également sur le rond-point. Ce ne sera donc peut-être pas détaillé, ce sera une somme globale ; l'important étant d'avoir un fonds de concours, qui est bien sûr toujours d'actualité.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser l'accord de signature du devis établi par la société ENEDIS pour le renforcement électrique du secteur Bélesta, pour un montant total de 385 485,63 €.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - FRAIS DE SCOLARISATION POUR LES ÉLÈVES NE RÉSIDANT PAS SUR LA COMMUNE (délibération n° 2016-169)

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : il avait été acté, lors du Conseil Municipal du 10 mars 2016, le principe de paiement des frais de scolarisation pour les enfants inscrits dans une école de la ville, dont les familles résident sur une autre commune, qui seraient à la charge des communes de résidence, et ce à compter de septembre 2016.

Aussi, il est proposé de fixer le montant de ces frais de scolarisation à 811,98 € par élève.

Contrairement à ce que je vous avais dit, à savoir que si le potentiel fiscal de la commune accueillant les enfants fonsorbais était inférieur à celui de notre commune, le montant des frais de scolarisation de cette commune était appliqué. Cependant, je me suis trompée, la commune de Fonsorbes appliquera une pondération en prenant en compte le potentiel fiscal de l'année précédente à hauteur de 20 % si la commune concernée a un potentiel inférieur à celui de la commune de Fonsorbes (la commune concernée règlera donc 811,63 € - 20 % ; ce n'est pas calculé par rapport à leur propre potentiel fiscal).

Le document portant sur le calcul de ces frais était joint en annexe de la convocation.

M. Gaubert : à propos du profil des enfants scolarisés sur notre commune mais résidant sur une autre : est-ce un souhait des parents ou est-ce par manque de places dans une autre école et qu'ils doivent être obligatoirement scolarisé ailleurs ?

Mme Lacoste : toute commune est obligée de scolariser les enfants résidant sur son territoire. Si des enfants résidant à l'extérieur viennent chez nous c'est pour une autre raison : soit ils ont débuté leur scolarité ici et les parents ont déménagé mais souhaitent qu'ils la finissent ici, soit ils sont en cours de déménagement ou autres.

M. Gaubert : est-ce un choix ? Est-ce l'académie qui décide de les placer ?

Mme le Maire : non, c'est un choix des parents. Pour autant, nous n'avons pas obligation de répondre positivement à leur demande. Mais souvent c'est pour une raison d'emploi (les parents travaillent sur Fonsorbes), ou parce que les grands-parents habitent ici, ou parce que des familles qui résidaient sur Fonsorbes, mais qui ont déménagé à l'extérieur, et qui souhaitent que leurs enfants finissent leur scolarité sur la commune.

M. Lalanne : dans l'autre sens, est-ce que la commune est soumise à cette "taxation" pour des enfants qui seraient scolarisés à l'extérieur ? Et pour quel coût ?

Mme le Maire : oui. Certains parents nous ont demandé à scolariser leurs enfants sur l'extérieur, mais nous l'avons refusé parce que nous n'avons pas l'intention de payer d'autres communes. Nous avons également pris en compte le contexte familial, le cas des fratries, ce qui concerne très peu d'enfants, nous en déterminerons le nombre exact. Toutes les communes ne demandent pas de participation, mais de plus en plus le demandent. Manifestement, jusqu'à présent, c'était "gentleman agreement" entre les différentes collectivités. Nous sommes dorénavant dans un contexte financier différent et de nombreuses communes demandent une participation financière. Nous voulons bien éventuellement que les parents inscrivent leurs enfants sur une commune extérieure, mais à condition de ne pas devoir payer ; si la commune de Fonsorbes doit payer, elle vous accueille.

M. Lalanne : j'ai une deuxième question : par rapport à cette "convention intercommunale", est-ce que les communes qui envoient des enfants dans les établissements scolaires fonsorbais jouent le jeu du paiement de cette redevance ? Si c'est non, quels sont les moyens que nous avons à notre disposition pour leur forcer un peu la main ?

Mme Lacoste : nous n'en avons pas. Mais, de la même façon que nous pouvons refuser qu'un enfant quitte la commune pour être scolarisé ailleurs, nous pouvons refuser l'accueil d'un enfant sur notre commune, d'autant plus si la commune extérieure ne veut pas payer ; car, de la même façon que nous refusons de payer, d'autres communes refusent également de payer si nous acceptons un enfant sur notre commune. Nous n'avons pas d'autres moyens. Maintenant, il est arrivé un cas récemment, où nous avons refusé la scolarisation d'un enfant extérieur, sans savoir si la commune était prête à payer ou pas : la famille a alors fait domicilier l'enfant chez une personne résidant sur Fonsorbes. Il suffit que l'enfant se fasse domicilier chez les grands-parents, par exemple : s'ils habitent sur la commune, nous sommes tenus de le scolariser.

Mme le Maire : cependant, ces cas sont à la marge en rapport à nos 1 500 enfants scolarisés. Nous vous donnerons les chiffres.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les frais de scolarisation à 811,98 € par élève pour les élèves ne résidant pas sur la commune, pour l'année scolaire 2016-2017, selon les conditions ci-dessus précisées.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - TARIFICATION DU SÉJOUR SKI 2017 - SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2016-170)

Mme Lacoste : le séjour ski est prévu par le service jeunesse du 13 au 17 février 2017, soit cinq jours, sur le même site que l'an passé et dans le même hébergement : la Mongie.

Il est proposé d'acter la tarification du séjour ski et les modalités de paiement, à savoir augmenter de 5 € les tranches basses, tranches 1 et 2 ; augmenter de 10 € les tranches hautes, soit les 3 et 4, et augmenter de 20 € les extérieurs :

- pour les Fonsorbais :

Quotient familial	Tarif 2017
Tranche 1 QF inf à 400 € (ce tarif comprend l'aide de la CAF)	295,00 €
Tranche 2 QF compris entre 401 et 600 € (ce tarif comprend l'aide de la CAF)	325,00 €
Tranche 3 QF compris entre 601 et 800 € - Nouvelle tranche bénéficiant de l'aide CAF depuis le 1/09/2015	340,00 €
Tranche 4 QF au-delà de 801 €	390,00 €

- pour les extérieurs : 480 € (tarif 2016 : 460 €)

Concernant les modalités proposées, elles sont identiques à 2016 : les familles devront verser des arrhes avant le séjour, fixées à un cinquième du prix total. Le paiement effectif du séjour sera fait après le séjour. Il pourra s'effectuer au maximum en quatre versements à compter du mois de février.

Les arrhes seront remboursées :

- sur présentation d'un certificat médical ou de décès d'un parent proche
- ou si la place libérée a pu être réattribuée

Ce dossier a été examiné également par la commission finances du 3 octobre 2016.

Nous avons débattu lors de la commission scolaire : nous ne sommes pas forcément tombés d'accord, nous n'avons pas trouvé de consensus. Nous avons essayé de trouver plusieurs pistes, mais je maintiens cette proposition-là, sachant que quelques questions avaient été posées. Il faut donc savoir que l'année dernière, il y avait deux extérieurs, il n'y avait pas eu de liste d'attente, tous les enfants qui voulaient partir ont pu partir. Maintenant, nous nous sommes mis d'accord avec le service jeunesse, à savoir que s'il devait y avoir une liste d'attente, les Fonsorbais seraient bien sûr prioritaires sur les extérieurs. Suite au débat, nous avons convenu ensemble, dès l'année prochaine, de débattre d'"augmentation", et non de "tarifs" sur la base du budget réalisé dans l'année précédente et du budget prévisionnel de l'année suivante afin d'avoir plus d'éléments pour débattre sur ces augmentations.

M. Perrot : nous avons aussi, si mes souvenirs sont bons, débattu sur la possibilité de mutualiser ce séjour ski avec les communes de l'Agglo ou les communes environnantes. Cette possibilité sera-t-elle étudiée dans un avenir proche afin que cela soit appliqué pour l'an prochain ?

Mme Lacoste : pour la sortie de 2017, ce ne sera pas envisageable.

M. Perrot : non, juste pour 2018.

Mme Lacoste : je n'en ai pas encore discuté avec le service jeunesse. Il faut savoir que sur la communauté d'Agglo sont déjà proposées des journées ski pour des enfants âgés de 12 ans maximum. Mais pourquoi pas, cette question peut être étudiée, elle peut leur être soumise.

M. Perrot : oui, parce que ne serait-ce que sur Fonsorbes, 40 enfants sont partis. Si nous faisons l'addition avec ceux de Saint-Lys, Fontenilles, la Salvetat, Plaisance, ne serait-ce qu'avec les communes environnantes, je pense qu'il peut y avoir un peu plus d'enfants, donc une réduction du tarif qui serait avantageuse pour les parents.

Mme Lacoste : c'est effectivement possible. Mais, d'un autre côté, si nous multiplions le nombre d'enfants, il faudra multiplier le nombre de places en hébergement, ce qui ne sera peut-être pas possible puisque les hébergements ne sont pas forcément extensibles. De plus, il y a aussi le coût du bus, tout de même important sur ce genre de sortie. Si nous devons remplir un deuxième bus, cela coûtera deux fois plus cher. Certaines données feront que le tarif ne diminuera pas forcément du fait que nous prenons plus d'enfants. Mais nous pouvons nous renseigner sur les enfants intéressés sur les communes alentour, pourquoi pas.

M. Gaubert : en commission des finances, j'avais demandé le nombre d'enfants extérieurs dans le séjour.

Mme Lacoste : je l'ai dit : l'année dernière, il y en avait deux.

M. Gaubert : je n'avais pas eu la réponse en commission des finances, je ne m'attendais pas à l'avoir aussi rapidement.

Mme le Maire : il y avait deux extérieurs parce qu'il restait deux places, la priorité étant bien entendu donnée aux enfants fonsorbaïens. Et, en supposant qu'il y ait plus d'enfants fonsorbaïens que de places proposées, partiront ceux qui ne sont jamais partis.

M. Pilet : donc, j'ai bien entendu que l'année prochaine nous étudierions ces tarifs en ayant le budget global ; j'avais effectivement exprimé en commission de se positionner sur une augmentation de 5-10 € si nous ne le

resituons pas dans le budget global du service jeunesse, mais aussi en lien avec la commune, j'ai donc entendu que ce serait fait. Mais, nous avons évoqué un autre point ; effectivement, nous avons repéré que parmi les jeunes qui étaient partis, ceux dont les revenus des tranches les plus modestes étaient les moins nombreux. Aussi, lors de la commission, nous avons dit que nous étudierions ce point pour voir comment le solutionner. Je veux savoir si cela dépasse le stade de la commission au niveau du Conseil Municipal car cela déterminera mon vote, c'est-à-dire, savoir si nous nous engageons à le travailler au niveau de la commune, à aider les enfants les plus modestes à bénéficier de ces séjours de ski.

Mme Lacoste : pourquoi pas. Mais des choses sont déjà mises en place. Je vous rappelle que le tarif est relativement bas : il s'agit d'un séjour de cinq jours avec hébergement, transport, et il y a la possibilité de payer en quatre fois, ce qui n'est pas négligeable non plus. Après, je ne suis pas certaine que diminuer le tarif ferait venir plus d'enfants.

M. Pilet : en commission, nous n'avions pas parlé de cela, nous avons dit de l'étudier.

Mme Lacoste : de quelle manière voulez-vous l'étudier M. Pilet ?

M. Pilet : il nous faut le réfléchir ensemble. J'aurais des propositions, mais je les ferai à temps voulu. Nous avons regardé qui était parti, en terme de revenus : il s'avère qu'il y a moins de participants dans des tranches les plus modestes. Nous avons alors dit qu'il serait intéressant de voir comment permettre à ces enfants de participer à ces séjours. Il me semble que c'était positivement ressenti par la commission. Je voulais savoir si c'est un engagement pour en parler aux prochaines commissions et alors amener des idées.

Mme Lacoste : je verrai avec le service jeunesse. Mais les enfants de ces tranches-là sont aussi ceux qui sont le moins présents sur le centre de loisirs. Je vous rappelle tout de même qu'une famille de la tranche 1 paie 60 centimes la journée. Je ne pense donc pas que ce soit une question de tarifs pour que les enfants aillent ou non au centre de loisirs. Ce que je veux dire, c'est que ce sont les enfants qui fréquentent le centre de loisirs qui vont au séjour ski.

Mme le Maire : pour que les enfants de la tranche 1 y aillent, il faudrait effectivement que les tarifs soient significativement beaucoup plus bas que ceux-là.

Mme Lacoste : non, pas forcément.

M. Pilet : en tout cas, c'est de savoir si l'engagement était pris de le travailler ou pas.

Mme le Maire : oui, c'est quelque chose qui peut être étudié, bien entendu. Le séjour ski ne doit pas être uniquement réservé aux enfants de la tranche 4, nous sommes d'accord.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la tarification et les modalités ci-dessus définies pour le séjour ski de 2017 organisé par le service jeunesse.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - RÈGLEMENT DU MURETAIN AGGLO RELATIF A L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ DES ENFANTS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES ET AUX ABORDS DES ÉCOLES (délibération n° 2016-171)

Mme le Maire : le Bureau Communautaire du Muretain Agglo a approuvé, par délibération du 21 juin 2016, la mise en œuvre du règlement relatif à l'organisation de la sécurité des enfants dans les transports scolaires et aux abords des écoles. Celui-ci a pour objectif de définir le rôle des communes et du Muretain Agglo en charge des compétences "Centre de Loisirs Associé aux Ecoles" et "Centre de Loisirs Sans Hébergement". Le document était joint en annexe de la convocation. Il est proposé d'approuver ce règlement, sachant que la commune de Fonsorbes n'est pas concernée aujourd'hui par cette problématique-là car le personnel de l'agglo n'assure pas la sécurité devant les écoles ou dans les bus, c'est le personnel Mairie qui l'assure. Nous adoptons la délibération pour le cas où nous demanderions, un jour, au service de l'Agglo d'assurer ce service-là. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement établi par le Muretain Agglo pour l'organisation de la sécurité des enfants dans les transports scolaires et aux abords des écoles.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ÉTAT - PROGRAMME "VILLE VIE VACANCES" - CHANTIERS JEUNES (délibération n° 2016-172)

Mme Lacoste : il est proposé d'adopter une délibération pour les demandes de subventions pour les chantiers jeunes jusqu'à la fin du mandat, auprès de la CAF, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat, dans le cadre du programme "Ville Vie Vacances". Il est prévu quatre chantiers jeunes sur l'année 2017. Nous en avons discuté en commission : effectivement, l'année dernière nous avons voté cette demande de subvention pour une année auprès des partenaires, pour les quatre chantiers de l'année. Mais, nous vous demandons aujourd'hui de le valider jusqu'à la fin du mandat afin que pour chaque chantier proposé nous puissions accomplir les demandes de subventions sans le revoter en Conseil Municipal.

Nous avons débattu en commission sur les chantiers réalisés, sur les retours que je ne fais pas forcément auprès de la commission jeunesse à propos du déroulement (les enfants présents, ...), et j'y veillerai pour les prochains chantiers.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter, pour la durée du mandat, une délibération générale de demande de subventions auprès des trois organismes ci-dessus nommés pour le dispositif "Ville Vie Vacances", dans le cadre des chantiers jeunes organisés durant les vacances scolaires par le service jeunesse.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION - FIPD 2016 SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (délibération n° 2016-173)

Mme Lacoste : nous n'avons pas discuté, en commission scolaire, de ce point-là puisqu'il a été abordé en commission prévention-sécurité. Je l'avais présenté, à la fin de la commission, notamment à M. Lalanne.

Mme le Maire : l'Etat a mis en place un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) de 2016 dédié à la sécurisation des écoles. C'est dans le cadre de Vigipirate renforcé, pour lequel les services de l'Etat ont demandé aux communes la mise en œuvre d'actions.

Nous ne pouvons pas concevoir de ne pas entamer un certain nombre de travaux et de nous en tenir à l'attente de la décision de l'Etat quand au fait qu'il nous accorde ou pas les subventions demandées. Le risque étant, en ayant commencé les travaux sans avoir l'accord pour les subventions, qu'ils ne soient pas subventionnés. Mais les services de la Préfecture n'ont pas pu nous répondre à ce jour car ils sont littéralement submergés de demandes ; ils n'ont pu nous dire sur quels délais ils pouvaient nous répondre. Il n'en demeure pas moins que nous demanderons des subventions pour les travaux engagés, mais il est quasiment certain que nous ne les obtiendrons pas, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre puisqu'il était question de sécurité.

Des travaux ont déjà été entrepris ou sont en cours, à savoir :

ÉCOLES	TRAVAUX
Elémentaire Trépadé	Portillon ALAE + vidéophone + gâche électrique + ferme porte
Groupe Béouzo	Interphones aux portillons d'accès et gâches électriques + vidéophone crèche
Elémentaire Béouzo	Portillon avec code côté gymnase de la Béouzo (accès parking)
	Visiophone portillon devant élémentaire
Groupe Cantelauze	Interphone et gâche électrique 1 portillon extérieur + ferme porte
	Ferme porte pour les deux portillons
	sonneries préfabriqués - classes - bureaux de direction
Toutes les écoles	Films miroir sans tain sur les vitres visibles de l'extérieur : étude en cours

Pour un montant total de 13 250 € HT, soit 15 900 € TTC. Certains sont probablement réalisés.

Il est proposé de solliciter l'Etat pour les achats et travaux suivants :

- achat d'alarmes spécifiques attentats pour les 3 écoles maternelles et pour les écoles élémentaires de la Béouzo du Trépadé : 3 200,00 € HT
- achat d'interphones et de gâches électriques et de visiophones pour les portillons de l'école maternelle de la Béouzo : 1 397,38 € HT
- achat de 50 barrières de circulation : 1 794,00 € HT
- changement du portail arrière de l'accès au parking intérieur du groupe scolaire de la Béouzo : 3 990,00 € HT

soit un total de 10 381,38 €HT soit 12 457,56 € TTC.

Il est proposé de rajouter la clôture avec portail entre le terrain de football et l'école élémentaire du Trépadé pour un montant de 7 380,00 € HT, sachant que les travaux sont en cours.

Nous demanderons donc cette subvention, nous verrons bien ce qu'il nous sera répondu, et nous aviserons en fonction des urgences estimées, également par les enseignants, les services de la gendarmerie et les services de sécurité du rectorat. Il est possible que nous lancions tous ces travaux sans avoir aucune subvention si les décisions de l'Etat arrivaient beaucoup trop tard.

Ce dossier a été examiné également par la commission prévention-sécurité du 2 septembre.

Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acter les achats et travaux présentés ci-dessus, et de solliciter auprès de l'Etat une subvention dans la cadre du FIPD 2016 dédié à la sécurisation des écoles.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME POUR LA RÉALISATION DU PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (délibération n° 2016-174)

Mme Krier : il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour la réalisation du Plan Local de Déplacements. Le montant prévisionnel est de 23 900 € HT.

L'étude doit fournir une vision globale des problématiques de déplacement et de stationnement à l'échelle communale et proposer des orientations ainsi que des solutions locales et réalistes correspondant, à la fois au contexte sociodémographique, et économique des différents bassins de vie et d'emploi.

Le titulaire du marché aura pour mission d'élaborer, en concertation avec la commune, un plan de déplacements communal, fondé sur une hiérarchisation plus adaptée du réseau viaire intégrant les spécificités urbaines et commerçantes pour participer à la revitalisation du centre-ville. La réflexion portera également sur une meilleure répartition du stationnement en étudiant les différentes possibilités en faveur des administrés et commerces tout en facilitant et sécurisant les déplacements doux.

Mme le Maire : là aussi, nous serons obligés d'attendre la décision de l'ADEME, de l'attribution ou pas de la subvention pour lancer le marché.

M. Pilet : sur les déplacements doux, je voudrais insister sur les déplacements en vélo : l'étude peut-elle également prendre en charge les déplacements vers Plaisance (l'idée était de développer une piste cyclable en direction de cette commune), même si cela dépasse la commune, afin de réfléchir à une liaison Fonsorbes-Plaisance ?

Mme le Maire : en l'occurrence, nous avons eu une réponse aujourd'hui du Conseil Départemental qui étudiera le projet. Nous l'avons interrogé il y a quelques semaines, ou quelques mois, sur la possible réalisation d'une piste cyclable sur un territoire qui n'est pas le nôtre puisque nous sommes sur la commune de Plaisance du Touch, et sur une départementale. Nous vous tiendrons donc informés. Nous ne l'intégrons pas dans cette demande puisqu'il ne s'agit pas de notre commune. Il n'en demeure pas moins que l'idée est d'avoir des liaisons. Si par miracle le Conseil Départemental accepte de financer et de construire une piste cyclable entre Fonsorbes et Plaisance, nous ne pouvons pas imaginer que nous n'assurons pas la continuité sur la commune.

M. Pilet : je voulais souligner que plusieurs audits ont été réalisés sur la commune, ou qui sont en cours. La réflexion portait sur la bonne utilisation de ces audits. Je pense à l'un, sur l'accessibilité des personnes handicapées, pour lequel des outils sont faits mais qui restent parfois sans réponse parce que ce n'était pas prévu et qu'il n'y a pas les budgets. C'est donc peut-être anticiper les choses lorsque nous lançons un audit, de budgétiser un financement qui permette de pouvoir appliquer l'audit, de rentrer dans une logique

d'anticipation des choses.

Mme le Maire : c'est évident M. Pilet. Il est bien évident que s'ils nous disent de faire 30 kilomètres de pistes cyclables, nous ne pourrions pas les financer. Ils nous donneront des pistes qui nous permettront de nous orienter en fonction des urgences qui seront définies par le cabinet auquel nous nous adresserons, et d'avoir une vision de la commune. Nous essaierons de faire au mieux pour répondre à leurs conseils et préconisations, c'est évident. C'est également pour cette raison que nous avons établi un Plan Pluriannuel d'Investissements et un Plan Pluriannuel de Fonctionnement.

M. Lalanne : la liaison Fonsorbes-Plaisance serait effectivement une très bonne chose. Mais je m'interroge quant à la priorité de cette réalisation compte-tenu de l'état des circulations douces et, justement, des pistes cyclables que nous avons déjà intra-muros. Un certain nombre d'existants sont dans un mauvais état et, d'autre part, il y a un manque d'existants, que ce soit pour relier les centres sportifs, centre d'intérêt des jeunes, que ce soit pour relier les commerces, ou que ce soit pour relier les établissements scolaires.

Mme le Maire : il s'agit de deux choses différentes M. Lalanne : il y a la commune et le territoire communal ; en l'occurrence, lorsque nous évoquons la piste cyclable vers Plaisance, c'est hors commune, sans financement de la commune de Fonsorbes (elle ne va pas payer une piste cyclable hors de sa limite territoriale). Sur le reste, nous sommes bien conscients du fait que nous ne sommes pas bons, que la commune est mal équipée en terme de déplacements doux, dans certains endroits il n'y a pas de trottoir non plus, ni de piste cyclable. Cela fait deux ans et demi que nous sommes là, nous ne rattraperons pas sur ce mandat le retard pris durant des dizaines d'années. Nous allons donc essayer, grâce à la réalisation du Plan Local de Déplacements, de définir des priorités de façon à pouvoir essayer de répondre au mieux aux besoins de la population, et tout particulièrement des enfants puisque nous nous sommes engagés à travailler principalement autour des groupes scolaires pour que les enfants puissent se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité. Là, par contre, nous pouvons éventuellement trouver des subventions, notamment sur des pistes cyclables intercommunales (par exemple pour une piste cyclable vers Frouzins), qui pourraient être prises en charge par l'Agglo puisqu'il s'agirait d'un déplacement entre deux communes appartenant à l'Agglo. Sur les pistes cyclables dans Fonsorbes, c'est le service voirie de l'Agglo qui gère, mais avec des subventions du département. Il y aura donc des priorités à établir, il est bien évident que nous ne pourrions pas faire tout ce que nous avons envie de faire, mais nous allons essayer de faire au mieux pour assurer aux cyclistes la meilleure des circulations possible.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de réalisation d'un Plan Local de Déplacements, et de solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour sa réalisation.

VOTE		
Pour :		31
Contre :		0
Abstention :		0

13 - RENÉGOCIATION DE DEUX EMPRUNTS "COMMUNE" - INVESTISSEMENTS 2009 ET 2012 (délibérations n° 2016-175 et 2016-176)

Mme Krier : une renégociation de deux emprunts a été engagée concernant le Budget de la commune et un emprunt du CCAS. Il est proposé d'approuver la renégociation conclue avec la Banque Populaire Occitane portant sur les deux prêts n° 07043644 et n° 07070993 de la Commune, relatifs aux investissements de 2009 et 2012, à savoir :

EMPRUNTS	TAUX		FRAIS d'AVENANT	IRA (*)		INTRETS A PAYER	
	Actuel	Nouveau		Actuel	Futur	Au taux actuel	Au nouveau taux
n° 07043644	4,10 %	1,80 %	1 950,00 €	4 %	8 %	55 965,00 €	24 570,00 €
n° 07070993	5,60 %	1,80 %	1 400,00 €	4 %	8 %	43 119,98 €	13 860,00 €

Pour information, le total des emprunts de la ville représente un capital de 8 500 850 €.

Mme le Maire : et un capital au 31 décembre 2016 de 5 541 939 €, et une annuité de 856 158 €. Sachant que Fonsorbes est une ville peu endettée. Lorsque nous comparons avec des villes de la même strate que la nôtre, le niveau d'endettement est faible.

Mme Krier : oui.

Mme le Maire : avez-vous des questions sur la renégociation des emprunts ?

M. Gaubert : je considère aujourd'hui que cette démarche est bonne, elle va dans le sens dans lequel il faut aller. Effectivement, dans le cadre des discussions au sein de la commission des finances, nous avons évoqué une vision globale, avec une négociation globale, avec un prestataire qui pourrait négocier pour la commune car nous avons cru comprendre que le fait de renégocier de banque en banque n'était pas aussi avantageux que dans ce contexte. Est-ce que cette option pourra être un jour retenue ?

De plus, j'ai également dit qu'il était dommage que la commune ne puisse pas emprunter, vu effectivement le taux actuel des emprunts, c'est peut-être dommage que nous ne profitons pas de l'opportunité sachant que cela ne durera pas éternellement.

Mme le Maire : il faut espérer qu'ils dureront jusqu'à ce que nous lancions les travaux de l'école élémentaire.

M. Gaubert : vous allez emprunter à 1,50 %, demain vous emprunterez peut-être à 4 %.

Mme Krier : en ce qui concerne les autres prêts de la commune sur la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole, nous pouvons, en fait, toujours négocier ; nous aurons de telles indemnités que le Crédit Agricole ou la Caisse d'Epargne perdront 0 €, et la commune gagnera 0 €. Effectivement, nous avons des prêts par exemple à 4 %, nous pourrions afficher un prêt à 1,30 %, mais ils nous feront payer d'importantes indemnités. Ce n'était pas le cas pour la Banque Populaire, mais pour la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, les contrats sont faits de telle façon que la commune gagnera 0 €. Cela demandera beaucoup de travail, aussi bien pour la banque que pour nous, en supposant que la banque se paiera au travers des indemnités.

M. Gaubert : j'ai bien compris la démarche, j'ai bien compris qu'il y avait effectivement des indemnités dissuasives. Mais je pars du principe que s'il y a une négociation globale en mettant en concurrence toutes les banques, nous aurions pu arriver à un résultat intéressant. Je ne sais pas, je n'ai pas lu le dossier, mais je pense que cela aurait pu se faire. La dernière négociation des emprunts de la Mairie de Fonsorbes date de plus de vingt ans.

Mme Krier : là, c'est fini. Des communes font des prêts à cinquante millions d'euros, la commune de Fonsorbes en est très loin, mais même à cinquante millions d'euros, le bénéfice pour les banques est de zéro parce qu'elles-mêmes achètent à la BCE (Banque Centrale Européenne) à taux 0, voire négatif, il faut donc qu'elles s'y retrouvent. Je ne suis même pas sûre, si nous arrivions à se regrouper avec la CAM, par exemple pour lancer tous nos emprunts, que nous arrivions à réaliser de vraies négociations. Nous arriverions à obtenir des prêts à 1,2 %, mais pas à renégocier, elles ne veulent rien perdre sur les anciens prêts.

Mme le Maire : ce qui est certain c'est que notre Directeur financier, M. Couailles, a été très efficace dans les négociations qu'il a menées avec la Banque Populaire. Je voulais juste préciser, par rapport au fait que Fonsorbes était peu endettée, c'est aussi parce que la situation financière de la commune était telle que les banques, sur la fin du dernier mandat, ne voulaient plus prêter à la commune compte-tenu de la situation dans laquelle elle était. Donc, cela explique le fait qu'un certain nombre de travaux de réhabilitation n'aient pas été réalisés, que nous sommes obligés, nous, de prendre en compte notamment la salle du Trépapé, ou le restaurant scolaire et sa cuisine satellite dont nous savons qu'ils ne sont plus aux normes, ni les uns, ni les autres.

M. Pilet : cela rejoint mes inquiétudes sur les besoins en investissements qu'il y aura sur la commune, notamment pour maintenir en état l'existant qui aura un coût, que nous avons pour l'instant du mal à visualiser, mais il faudra bien que nous arrivions à le visualiser et à l'estimer. Pour être bien sûr que j'ai bien compris, comme je n'étais pas présent à la commission finances, il n'y a plus de prêt sur la commune qui puisse être renégocié pour avoir des marges, c'est bien ce que j'ai entendu. Je voulais juste avoir une précision sur l'échéance de ces deux prêts renégociés : nous avons calculé que l'économie réalisée était de 64 000 € ; est-ce une économie qui sera sur un temps court ou sur un temps espacé ? Reste-t-il beaucoup d'annuités ?

Mme le Maire : nous le vérifierons et vous répondrons M. Pilet.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'accord conclu avec la Banque Populaire Occitane suite à la renégociation menée pour les prêts contractés sur le budget "commune" pour les investissements 2009 et 2012, selon les conditions ci-dessus définies.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE "DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, COMMERCE ET ARTISANAT" (délibération n° 2016-177)

Mme le Maire : M. Monrozier Julien a souhaité se retirer de la commission "développement économique, emploi, commerces et artisanat" pour des raisons personnelles ; il est proposé de modifier cette commission municipale : il sera remplacé par M. Lorrain Guy.

La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit précise que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Aussi, sachant que la représentation proportionnelle doit être respectée, y a-t-il d'autres candidats pour cette commission ? Si un seul candidat est maintenu, la modification prend effet sans vote.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Lorrain intègre donc la commission "développement économique emploi commerce et artisanat".

15 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE PROGRAMMATION ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - MAIRIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE FONSORBES (délibération n° 2016-178)

Mme le Maire : il est proposé d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec le CCAS pour le marché de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage. Le coordonnateur du groupement serait la Mairie. La convention a été jointe en annexe de la convocation.

Les projets concernés sont :

Pour la Mairie

- travaux de rénovation de la cuisine satellite et extension du local d'Accueil de Loisirs Associé (ALAE) à l'Ecole élémentaire Trépadé
- création d'une salle multi-activités sur le site de Cantelauze, étude sur l'aménagement du site avec également un projet de skate park

Pour le CCAS

- extension des locaux de la maison des solidarités "La Mosaïque des partages", pour le regroupement des services

La programmation permet au maître d'ouvrage de définir sa commande (en fonction de ses objectifs et de ses moyens) et de la maîtriser tout au long du processus de réalisation opérationnelle, pour aboutir à un projet satisfaisant tant qualitativement que techniquement.

Le rôle du programmiste est :

- d'aider le maître de l'ouvrage à définir les conditions de mise en œuvre du projet (sociales, urbaines, financières, de calendrier, partenariales, choix du montage opérationnel,...)
- de formaliser une demande pertinente et équilibrée pour le décideur politique, à l'issue de l'analyse des avantages et des inconvénients de chaque paramètre et option possible

Cette étape vient en amont du marché de maîtrise d'œuvre.

Avez-vous des questions ?

M. Gaubert : je n'interviendrai pas sur le fond, mais je m'arrête sur deux projets : les travaux de rénovation de la cuisine satellite et extension des locaux de la Maison des Solidarités. Si je me souviens bien, il y a à peu près trois ans, nous avons eu, ici au sein du Conseil Municipal, un débat concernant la mise en conformité de la cuisine satellite, nous sommes bien dans la même démarche ? ... D'accord. Donc, vous étiez fortement opposés à cette mise en conformité dans la mesure où nous passions un marché câblé. Alors, aujourd'hui, expliquez-nous ...

Mme le Maire : attendez, nous ne parlons pas d'une cuisine où seront fabriqués des plats, nous parlons d'une cuisine où ils seront réchauffés ; il s'agit d'une liaison froide où seront réchauffés les plats livrés par le service de restauration de la CAM.

M. Gaubert : je suis bien d'accord avec vous, mais nous sommes bien dans la démarche, hormis que ce n'est effectivement pas le même type de travaux. Je ne comprends pas aujourd'hui pourquoi une mise en conformité n'a pas été lancée trois ans auparavant et qu'aujourd'hui il faut lancer des travaux de rénovation.

Mme le Maire : il faut le demander à ceux qui étaient là y a trois ans ; je ne comprends pas votre question.

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "patrimoine communal-services techniques-relations avec la CAM" : il s'agit uniquement de remettre aux normes la cuisine satellite utilisée par la CAM pour distribuer les repas à

l'école. Vous parlez du projet de réfection d'une cuisine scolaire totale d'un coût de 1 000 000 €. A l'époque, la commune n'était pas adhérente à la CAM et la municipalité de l'époque avait proposé de refaire une cuisine totale. Ici, ce n'est pas une cuisine totale, c'est une cuisine satellite, le projet est totalement différent, ce n'est pas du tout la même finalité. Dans le projet de l'équipe précédente, il était question de concevoir les repas du début à la fin. Ici, nous recevons des repas de la CAM, qui sont réchauffés et servis aux élèves. Mais les conditions actuelles d'utilisation de cette cuisine satellite ne sont pas bonnes, il faut donc réaliser des travaux.

M. Gaubert : c'était bien de revenir sur le sujet car je pense qu'il y avait une incompréhension. Merci de l'avoir précisé. Deuxième point, l'extension de la Maison des Solidarités. Si je comprends bien, c'est un dossier relativement récent.

Mme le Maire : oui.

M. Gaubert : est-elle vraiment sous-dimensionnée par rapport aux besoins ?

Mme le Maire : elle est sous-dimensionnée dans le sens où ici, en Mairie, nous manquons d'espace au niveau des bureaux pour que les agents travaillent dans des conditions correctes. Trois agents du CCAS travaillent actuellement au rez-de-chaussée. Mme Hernandez a un petit bureau sans fenêtre, qui doit faire six mètres carrés. L'idée est donc de regrouper au Centre Social, la Mosaïque des Partages, l'ensemble des personnels du CCAS et de libérer les bureaux du rez-de-chaussée de la Mairie, situés derrière l'accueil, qui pourront être utilisés par d'autres services. Mais, c'est surtout centraliser afin d'avoir un accueil des personnes qui fréquentent les bureaux d'ici (pour les aides sociales, les demandes de logements), de pouvoir les accueillir dans des conditions correctes ; la salle d'attente, c'est le hall de la Mairie. Les conditions ne sont pas satisfaisantes, ni pour les Fonsorbais qui ont des rendez-vous, ni pour les personnels qui travaillent ici, sachant que leur responsable de service travaille en bas, au Centre Social. L'idée est donc de regrouper l'ensemble de ces services.

Mme Hernandez, Adjointe déléguée aux affaires sociales : c'est également une demande du personnel d'être regroupé car il reçoit plus ou moins le même public. Un meilleur accueil serait ainsi apporté aux personnes reçues.

Mme le Maire : des bureaux seraient ainsi récupérés pour les personnels administratifs de l'étage de la Mairie qui sont un peu entassés. Cela permettra de répartir différemment les différents services administratifs de la commune.

M. Gaubert : je ne comprenais pas effectivement que le projet, très récent, ne prenne pas en compte ces paramètres, c'est tout. De quand date la Maison des Solidarités ? Cinq ans ?

Mme le Maire : oui, elle est relativement récente, mais ce sont les choix de la municipalité précédente d'avoir construit ce type de bâtiment.

M. Gaubert : elle appartient au Conseil Départemental ?

Mme le Maire : une moitié appartient au Conseil Départemental, la Maison des Solidarités, l'autre moitié appartient à la Mairie de Fonsorbes, soit les activités de la Mosaïque des Partages, les animations, le service de l'emploi ...

Mme Hernandez : ainsi que l'Entraide et Partage, Cap Emploi, la Mission Locale qui assure des permanences.

M. Pilet : je crois que nous avons déjà évoqué ces projets-là, lors du Conseil Municipal du mois de mars, me semble-t-il. Mais, sera-t-il tenu compte, dans les orientations qui seront données, de construire des bâtiments à énergie renouvelable ou à énergie positive ?

Mme le Maire : c'est un des axes que nous choisirons, c'est évident.

M. Pilet : oui, mais c'est mieux en le disant.

Mme le Maire : disons-le alors.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Fonsorbes à un groupement de commandes pour le marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CCAS de la commune, et d'approuver la signature d'une convention avec ce dernier.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - PROGRAMMATION ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE GROUPEMENT MAIRIE-CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (délibération n° 2016-179)

Mme le Maire : en continuité du point précédant, il est proposé de désigner le prestataire pour le marché public de prestations intellectuelles relatif à la programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le groupement Mairie-CCAS. Une seule offre a été réceptionnée dans les délais : entreprise Vitam Ingénierie :

- salle multi-activités de Cantelauze : 14 400 € HT
- extension du local ALAE et mise aux normes de la cuisine satellite de l'élémentaire du Trépadé : 14 030 € HT
 - Soit un total pour la commune de 28 430 € HT
- pour le CCAS : extension du centre social /service emploi : 12 530 € HT

Le tableau d'analyse était joint en annexe de la convocation. Il est proposé de retenir cette offre et donc d'accepter la signature dudit marché.

Avez-vous des questions ?

M. Pilet : chaque fois, la commune est obligée de passer par des cabinets extérieurs, ce qui a un coût relativement important. Si nous faisons le total Mairie-CCAS, le budget est de l'ordre de 40 900 €, ce qui est le coût annuel d'un technicien qui fait ce genre de prestations. La proposition que je fais ...

M. Chouard : ne dites pas cela. Un technicien formé ingénieur coûte plus de 40 000 €, M. Pilet.

M. Pilet : je vais finir ma proposition ; lorsque vous l'aurez entendue, vous verrez qu'elle est peut-être intéressante : c'est étudier avec la CAM, puisque l'objectif est aussi de travailler en intercommunalité, d'abaisser les coûts ; voir si au niveau de la CAM, Fonsorbes n'est pas la seule commune à engager ce genre de démarche, s'il ne pourrait pas être étudiée l'embauche de personnels spécialisés qui permettrait de réduire ces coûts. Donc, je demande que vous relayiez cette proposition et cette étude. Aussi, je m'abstiendrai en faisant cette proposition ; ce n'est pas la première fois, ce ne sera pas la dernière que nous aurons besoin de telles études, et donc que la CAM se donne les moyens d'avoir le service qui permette de faire des économies après.

Mme le Maire : sachant qu'aujourd'hui cette compétence-là n'est pas une compétence de l'Agglo. En ce qui concerne l'entreprise en question, Vitam Ingénierie, elle a travaillé à Eaunes pour la construction d'une nouvelle école : les Élus d'Eaunes ont été très satisfaits de la prestation fournie.

M. Pilet : ce que je disais, c'était pour une proposition en terme d'économies d'échelle, cela n'a rien à voir avec ...

Mme le Maire : j'ai bien compris le sens de votre démarche, M. Pilet. C'est simplement pour dire que l'entreprise en question, c'est la seule à avoir soumissionné, et il se trouve que c'est celle qui a travaillé à Eaunes, et les retours sont excellents.

M. Marin : si je peux me permettre, cette entreprise s'appelle "un programmiste". Cela va bien au delà d'un bureau d'étude, c'est une société qui va interroger les utilisateurs et qui réalise globalement ce projet. C'est une fonction beaucoup plus importante que celle d'un cadre dans une Mairie.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société Vitam Ingénierie pour le marché public de prestations intellectuelles relatif à la programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le groupement Mairie-CCAS de Fonsorbes, et d'approuver la signature dudit marché.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet)

17 - AVENANT AU MARCHÉ "ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET LES ÉCOLES DE FONSORBES" (délibération n° 2016-180)

Mme le Maire : il est proposé de signer, avec la société Sharp Business Systems, un avenant au marché "acquisition et maintenance de photocopieurs et imprimantes pour les services municipaux et les écoles de Fonsorbes" afin de transférer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) le photocopieur-imprimante multifonctions modèle MX3640 NSF. Aussi, les frais de maintenance seront pris en charge par le CCAS dans les conditions prévues au marché public initial.

Le dossier a été soumis également au conseil d'administration du CCAS qui a adopté l'avenant en question. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché public relatif à l'acquisition et la maintenance de photocopieurs et imprimantes pour les services municipaux et les écoles de la commune, et d'approuver la signature de cet avenant dans les conditions ci-dessus définies.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

18 - VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BT 178 - IMPASSE DU TOURMALET (délibération n° 2016-181)

M. Marin : nous vous proposons de donner votre accord pour la vente d'une bande de terre de 201 m² devant la propriété d'un Fonsorbais. Cette bande de terre, telle que disposée sur le plan annexé à la convocation, réalignerait les façades et les clôtures ; l'espace vert situé impasse du Tourmalet reprendrait ainsi un aspect un peu plus compact. Le prix du terrain a été fixé par le service des Domaines à 75 € le m², soit un prix de vente de la parcelle à 15 000 €. Celle-ci ne sera pas assujettie à la TVA, nous nous sommes renseignés auprès du comptable de Saint-Lys. La condition suspensive pour l'achat de cette bande de terrain est soumise à l'octroi d'un prêt par les personnes qui veulent l'acquérir.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la cession de la parcelle cadastrée BT 178, située impasse du Tourmalet à Fonsorbes (31470), au prix de 15 000 €.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - LOCATION DE LA SALLE DUFFAUT POUR UNE NOUVELLE ACTIVITÉ (délibération n° 2016-182)

M. Chouard : l'Institut Corps Inn, sis 3062 route de Tarbes à Fonsorbes, a demandé la mise à disposition de la salle Duffaut pour y exercer une nouvelle activité de yoga pour deux heures par semaine, sachant que c'est une activité que nous n'avons pas sur Fonsorbes.

Le tarif appliqué serait de 20 €/1 heure, calculé à partir de celui appliqué pour une location en soirée de 18 h au lendemain 8 h (120 €), acté par délibération du 10 mars 2016.

Cependant, conformément à la délibération du 27 avril 2015 actant le principe d'un tarif préférentiel pour les trois premiers mois du lancement d'une nouvelle activité sur la commune, il est proposé d'appliquer le tarif préférentiel suivant :

↳ 3 premiers mois : 20 €/2 heures

Le tarif de 20 €/1 heure sera donc appliqué à compter du 4^{ème} mois de location.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 3 octobre 2016, j'en ai également parlé lors de la commission sports.

M. Gaubert : combien "Corps Inn" facturera-t-il l'heure de yoga aux pratiquants ?

M. Chouard : la personne m'a annoncé 10 € la séance d'une heure et demie.

M. Gaubert : ce qui signifie que la salle est louée à 20 €, et qu'elle encaisse 120 € ?

M. Chouard : oui, si elle a une douzaine de personnes. Si elle n'a que quatre personnes, elle n'encaisse que 40 €, et nous lui facturons 40 €.

M. Gaubert : je suis un peu étonné que nous appliquions un tarif préférentiel à une entreprise installée depuis plusieurs années. Pour moi, ce n'est pas une aide au démarrage.

M. Chouard : elle a modifié son activité, je ne sais pas si vous avez vu qu'elle avait loué une partie de son local à un cabinet comptable, car son activité était plus compliquée. Si la commune accepte cette location, ce sera pour un an. Aujourd'hui, la salle est libre sur cette tranche horaire. Nous ne donnons pas de garanties au-delà de l'année d'exploitation. Je l'avais dit lors de la réunion des associations car certaines associations s'inquiétaient du fait que nous nous mettions à louer des salles, j'avais bien précisé qu'il n'y avait personne sur cette tranche horaire, et que c'était donc l'opportunité de la louer.

Mme le Maire : je n'étais pas au courant qu'elle avait loué une partie de son local du fait que son activité était compliquée.

M. Chouard : je l'ai appris lundi soir.

Mme le Maire : à partir de là, il me semble qu'il faudrait peut-être appliquer directement le plein tarif, car sur le fond c'est un peu choquant.

M. Chouard : pas de souci pour moi.

Mme le Maire : sachant que la question a été posée lundi soir par des associations qui occupent la salle Duffaut, et qui ont appris l'éventuelle installation de cette activité de yoga, il est bien clair que la priorité n'est pas donnée à des personnes qui viendraient louer la salle. La priorité sera donnée aux associations. Dans le cas présent, c'est bien parce qu'il y a un créneau libre. Je vous propose donc de ne pas prendre en considération les trois premiers mois de tarif préférentiel, mais de lui faire payer 40 € l'heure.

M. Gaubert : où en est l'activité de "Thé Dansant" ?

M. Chouard : elle a été arrêtée il y a fort longtemps. Elle n'a pas été pérennisée parce que, tout simplement, elle ne s'en sortait pas, la location de la salle était trop importante.

M. Gaubert : nous avons aidé au démarrage d'une activité qui de fait s'est arrêtée.

M. Chouard : elle avait bien fonctionné, je suis allé régulièrement voir comment cela se passait, il y avait entre 90 et 100 personnes. Elle s'en sortait tant qu'était appliqué le tarif préférentiel, mais dès l'instant où le tarif habituel a été appliqué, il aurait fallu qu'elle ait 30 ou 40 personnes supplémentaires, ce qui n'a pas été le cas. Elle a donc arrêté son activité.

M. Gaubert : nous en revenons à notre analyse ; en fin de compte, à partir du moment où elle est sortie du cadre du tarif préférentiel, ça s'est arrêté.

M. Chouard : elle n'avait pas assez de fréquentations, tout à fait.

M. Pilet : cela me gêne que nous modifions les termes "au pied levé". Un principe est donné, à savoir qu'une aide est apportée pour toutes les nouvelles activités, quelles qu'elles soient, ce qui signifie : soit nous en discutons, nous repropsons, mais nous ne pouvons pas changer les règles du jeu comme ça.

Mme le Maire : nous n'avons encore rien signé avec elle.

M. Pilet : non. Mais nous avons pris une délibération pour des tarifs ou des aides privilégiés pour toute nouvelle activité, il faut rester sur cette logique.

Mme le Maire : ce n'est pas une nouvelle activité. Elle faisait déjà du yoga précédemment. Mais ce qui me choque c'est le fait qu'elle loue une partie de son local.

M. Pilet : c'est présenté comme une nouvelle activité.

Mme le Maire : non, elle faisait déjà du yoga précédemment.

M. Chouard : non, il n'y avait pas de cours de yoga.

M. Pilet : si c'est un déplacement d'activité effectivement ... j'avais compris que c'était une nouvelle activité.

M. Chouard : non, ce n'est pas un déplacement d'activité. Il s'agit uniquement d'un institut de massages, qu'elle assure toujours en partie, mais elle n'en vivait pas assez correctement. C'est pourquoi elle cherche à lancer cette nouvelle activité ; elle démarre une activité complémentaire.

M. Pilet : si c'est une activité nouvelle, elle rentre dans la décision votée, adoptée, à savoir l'application d'une aide au démarrage d'une nouvelle activité, ce qui ne se discute pas. Ce qui se discute, et là je vais être d'accord, c'est l'utilisation des salles communales, sur le fait qu'il en manque peut-être et qu'il y a une répartition à étudier avec une priorité aux associations.

M. Chouard : c'est ce que j'ai précisé. L'étude réalisée lorsqu'elle a fait sa première demande, était pour savoir s'il y avait une disponibilité de salle avant que nous négocions ou propositions quoi que ce soit.

M. Pilet : quel serait le créneau ?

M. Chouard : de mémoire, ce serait le mercredi 18 h - 20 h, mais le cours de yoga serait de 18 h 30 à 20 h.

M. Gaubert : vous dites "priorité aux associations". Est-ce que cela veut dire que, si une séance de yoga est programmée et qu'une association se trouve dans l'obligation d'avoir cette salle, vous déprogrammez la séance de yoga ? Vous pensez pouvoir le faire ?

M. Chouard : non. Le fonctionnement, tel que nous ... vous auriez dû être là lundi soir, cela m'aurait évité de répéter tout cela ce soir M. Gaubert ... le fonctionnement, tel qu'il existe aujourd'hui, consiste à réunir l'ensemble des associations sportives d'un côté, culturelles de l'autre. En général, les associations sportives sont réunies, et nous allons les réunir, au mois d'avril pour la saison qui suit. Quant aux associations culturelles, M. Rivier les réunit en général au mois de juillet. Nous préparons la saison, les réservations, nous étudions leurs demandes. En l'occurrence, M. Troch, utilisateur de cette salle, a posé la question : il se trouve qu'aucune association fonsorbaise n'a bloqué ce créneau-là pour l'année. Cette salle est donc disponible entre 18 h 30 et 20 h.

Mme le Maire : il s'agit donc d'une nouvelle activité. Aussi, nous maintenons le tarif préférentiel pour les trois premiers mois, à savoir : 20 €/2 h sur les 3 premiers mois, et ensuite le tarif passera à 20 €/1 h.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le tarif préférentiel de 20 €/2 heures pour les trois premiers mois du lancement de cette nouvelle activité, et d'appliquer le tarif de 20 €/1 heure à compter du quatrième mois de location.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstention :	3 (Mmes Bobo et Vitet et M. Rivier)

M. Chouard : je précise que l'engagement que nous prenons est jusqu'au mois de juin 2017. Après, si l'année prochaine une association désire ce créneau-là, deux possibilités pour la personne en question : soit il n'y aura plus de créneaux disponibles et elle n'aura pas la possibilité de continuer, soit nous lui proposerons un créneau disponible s'il en reste

M. Gaubert : une tarification à la journée a été instaurée pour les salles, et notamment pour la salle Duffaut. Nous savions que des créneaux pouvaient être pris à l'heure et non à la journée ou à la demi-journée ; ce tarif horaire pourrait donc être intégré aux tarifications communales afin que nous puissions le proposer aux gens.

Mme le Maire : en fait, nous n'imaginions pas être sollicités pour ce type de location, sur des créneaux aussi courts.

20 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "RAPPEL A L'ORDRE"

Mme le Maire : lors d'une réunion en Préfecture portant sur la sécurité et la prévention de la délinquance, le CLSPD, M. le Préfet a présenté le "Rappel à l'Ordre", en incitant les communes à le mettre en place. Il a notamment donné la parole à l'Adjointe en charge de la prévention et de la sécurité à la Mairie de Tournefeuille, qui en a exposé le fonctionnement au sein de sa commune. A la suite de cette réunion, nous avons donc étudié ce dispositif de "Rappel à l'Ordre". Afin d'avoir des explications de terrain, Mme Hernandez, Mme Dékée et moi-même avons pris rendez-vous à la Mairie de Tournefeuille. Nous avons donc été reçues par ladite Adjointe, qui est d'ailleurs la Première Adjointe, ainsi que par l'agent technicien en charge du CLSPD. Le fonctionnement du dispositif "Rappel à l'Ordre" nous a paru intéressant : il est cadré par l'article L 132-7 du Code de la Sécurité Intérieure qui précise que *"lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le Maire ou son représentant ... peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en Mairie."*

Il s'agit d'un outil de médiation et de prévention, il est prévu pour faire prendre conscience à la personne incriminée la portée de ses actes ou comportements avant l'étape des sanctions pénales. C'est une mesure de sensibilisation et d'avertissement.

Un protocole sur la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre est prévu entre le Procureur de la République et la Mairie, il a pour objet de définir les modalités d'application, en précisant le champ d'application et de garantir, au travers d'une information réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action de la Mairie et celle du Parquet en matière de prévention de la délinquance.

Ce "Rappel à l'Ordre" ne peut s'appliquer que si aucune plainte n'a été déposée concernant le délit constaté. C'est pourquoi il est important d'être en relation avec les services du Procureur de la République pour avoir la certitude que la personne en question n'est pas poursuivie pour l'acte qu'elle a commis, sachant qu'à priori cela concerne plutôt des actes que nous allons qualifier de "mineurs" et qui interfèrent sur tout ce qui concerne la tranquillité publique. De façon informelle, je l'ai déjà fait à deux reprises depuis que nous sommes Elus, pour des jeunes qui avaient réalisé des graffitis et pour un jeune qui avait insulté un agent communal dans l'exercice de ses fonctions. Ce dispositif permettra ainsi de formaliser cette démarche, et de signer la convention avec le Procureur de la République, sachant que cela se passera en Mairie ; les jeunes, ou moins jeunes parce que des adultes peuvent également être concernés, seront convoqués ici en Mairie, dans mon bureau. L'objectif est de les recevoir avec Mme Hernandez et Mme Dékée, qui est en charge du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), de façon à ce qu'il y ait derrière une prise en charge, notamment s'il s'agit de jeunes. Nous sommes dans une démarche préventive sur ce que nous allons qualifier de "grosse bêtise" ; encore faut-il être en capacité d'identifier les auteurs des actes en question, ce qui est une autre problématique.

Ce projet de protocole était joint à la convocation. Ce dossier a été examiné par la commission "prévention-sécurité" du 29 septembre 2016.

Avez-vous des questions?

M. Pilet : oui, plus que des questions, c'est déjà une prise de position. Rappeler le cadre légal, le contexte de ce "Rappel à l'Ordre" : c'est la loi de Prévention de la Délinquance du 5 mars 2007 élaboré par M. Nicolas

Sarkozy lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur. Il avait amené ce concept en disant que "la prévention c'est à la répression : si on fait peur, il y aura moins de délits qui se commettent". Cela avait provoqué à l'époque des levées de boucliers, et qualifié toute l'armature de cette loi comme répressive, vraiment répressive, et mettant à mal la prévention, notamment la prévention spécialisée qui existe depuis de très nombreuses années sur notre territoire. L'ensemble de ces dispositions de cette loi amène aussi à ce que le Maire devienne un peu l'élément central de la sécurité et appelle les Maires à devenir des "chérifs". Je le dis de manière générale, je ne cible pas que Fonsorbes, générant ainsi une responsabilité. Le courant politique que je représente espérait que le gouvernement Hollande atténue les aspects trop répressifs et remette de la prévention dans le cadre de la lutte contre la délinquance. Il ne l'a pas fait, nous le regrettons. Aujourd'hui, ce dispositif de Rappel à l'Ordre pose beaucoup de questions, parce que la défense n'est pas permise, ou mal permise ; c'est-à-dire que des jeunes, ou moins jeunes, seront convoqués pour des faits : s'ils reconnaissent les avoir accomplis, pas de problème, s'ils ne le reconnaissent pas, nous serons dans une réelle difficulté. Et là, cela mettra à mal le principe républicain qui est toujours la place de la défense. Parallèlement, il existe plusieurs dispositifs et dispositions, notamment des rappels à la loi, ce qui est un peu différent, à la Maison de la Justice et du Droit. Ceux-ci permettent l'accompagnement dont a parlé Mme le Maire, notamment en terme d'accompagnement social, puisque l'objectif est que ces personnes ne commettent plus les délits pour lesquels elles se retrouvent là. Ces instances, comme la Maison de la Justice et du Droit, se voient enlever une partie de leurs moyens, une partie de leurs fonctions au détriment, justement des municipalités qui ne sont pas forcément outillées. Dans ce qu'il nous est proposé, je n'étais pas à la commission, c'est uniquement le protocole. Le protocole, en tant que tel, sans tout un habillage autour, et je suis content que vous ayez cité Tournefeuille parce qu'au niveau de Tournefeuille il y a tout un habillage qui a été pensé et construit, qui ne nous est pas présenté là, seul le protocole "Rappel à l'Ordre" est présenté.

Pour finir, ce qui me gêne sur ce protocole, c'est la place des victimes. Effectivement, lorsqu'une personne se retrouvera dans le cadre du Rappel à l'Ordre, l'acte qu'elle aura fait, ou supposé fait, quel qu'il soit, pourrait concerner des victimes. Et bien souvent, ce qui fait défaut pour les victimes c'est qu'elles n'ont pas de retour, elles ne savent pas ce qui a été fait et c'est ce qui fait dire "les gens peuvent faire ce qu'ils veulent, nous, nous le signalons et il n'y a pas de retour". Cela ne concerne pas que les petits faits, mais aussi les autres problèmes de délinquance, et c'est quelque chose qui est important. Un protocole, sans qu'il n'y soit mentionné ce que l'on dit aux victimes, lorsqu'il y a des victimes, me gêne énormément parce que cela encourage à une certaine idée du laxisme qui n'est pas le cas. L'ensemble des services de prévention spécialisés ont été excessivement mis à mal ces dernières années, et nous voyons que l'on refait appel à eux tout d'un coup pour lutter contre la radicalisation. Donc, en l'état actuel, tel que cela nous a été présenté, avec uniquement un protocole qui relie la commune avec le Procureur, je voterai contre.

Mme le Maire : d'accord. Sachant que, puisque vous parlez de victimes, que pour l'insulte à agent, le jeune en question a présenté ses excuses à l'agent concerné, qui, bien entendu, les a acceptées. Les parents étaient présents, le jeune a reconnu qu'il était allé au-delà de ce qui est admissible, il a présenté des excuses que je crois honnêtes, que l'agent concerné a beaucoup appréciées. En trois ans de mandant, c'est arrivé deux fois. Je n'ai donc pas l'intention d'abuser de ce dispositif. Vraiment, notre objectif est d'associer, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le Point Ecoute des Jeunes et des Parents, donc, à priori, Mme Dékée sera présente. Cette dernière a rencontré ce jeune-là, a discuté avec lui. Elle a proposé à sa mère de la recevoir également au sein du PEJP, elle n'a pas souhaité le faire. Il n'en demeure pas moins qu'elle est partie avec la carte de Mme Dékée qui lui a dit de ne pas hésiter à venir la voir si elle avait des problèmes. Notre objectif de travail est celui-là, nous ne sommes pas dans une démarche répressive, je ne lui ai pas demandé d'aller arracher l'herbe le long de la route de Fontenilles.

M. Pilet : moi, je fais avec les documents que j'ai.

Mme le Maire : je vous le dis.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le dispositif "Rappel à l'Ordre" sur la commune.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	1 (M. Pilet)
	Abstention :	0

21 - CRÉATION DE POSTES (délibération n° 2016-183)

M. Lascret, Conseiller délégué au secteur "ressources humaines et dialogue social" : ces dossiers ont été examinés par la commission du personnel du 19 septembre et présentés au comité technique du 29 septembre 2016. Il est proposé de créer les postes suivants :

- Avancement de grade – filière animation : suite à l’obtention de l’examen professionnel d’adjoint d’animation 1^{ère} classe, et un agent de la filière animation remplit les conditions pour bénéficier d’un avancement de grade en 2016. Leurs dossiers seront soumis à la Commission Administrative Paritaire du 10 octobre. Il est proposé d’ouvrir à compter du 10 octobre 2016 :
 - 1 poste d’adjoint d’animation de 1^{ère} classe à 20/35^{ème}- service culturel
 - 1 poste d’adjoint d’animation de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}- service jeunesse

Et donc de fermer à la même date :

- 1 poste d’adjoint d’animation de 2^{nde} classe à 20/35^{ème}
- 1 poste d’adjoint d’animation de 2^{nde} classe à 35/35^{ème}

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n’étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer et de fermer les postes ci-dessus détaillés.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Lascret :

- Avancement de grade – filière technique : 4 agents remplissent les conditions pour bénéficier d’un avancement de grade en 2016, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 10 octobre 2016 :
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}- services techniques
 - 1 poste d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème} - service entretien
 - 1 poste d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 28/35^{ème} - service entretien
 - 1 poste d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 34/35^{ème} - service entretien

Et donc de fermer à la même date :

- 1 poste de technicien principal de 2^{nde} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d’adjoint technique principal de 2^{nde} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d’adjoint technique principal de 2^{nde} classe à 28/35^{ème}
- 1 poste d’adjoint technique principal de 2^{nde} classe à 34/35^{ème}

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n’étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes et de fermer les postes ci-dessus détaillés.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Lascret :

- Un agent des services techniques est en poste depuis le 9 juin 2010, contractuel puis pour le remplacement d’un agent actuellement en congés de longue durée, il est proposé de pérenniser son poste et donc de créer un poste d’adjoint technique de 2^{nde} classe à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2016.

M. Gaubert : comme je l’avais exprimé en commission du personnel, et sans parti pris sur la personne que je ne connais pas, et je comprends bien qu’elle est effectivement dans une situation précaire depuis 2010, je considère qu’un remplacement de congé ne peut pas permettre l’ouverture d’un poste pérenne, c’est-à-dire une stagiairisation, dans la mesure où l’agent est en position de congés de longue durée. Même si, comme il m’a été dit, il y a peu de probabilité qu’il revienne ; il pourrait revenir pour une quelconque raison dans le cadre d’un mi-temps thérapeutique ou autre. Administrativement, réglementairement parlant, un poste de remplacement n’est pas un poste pérenne. Donc, au-delà des considérations personnelles et de la situation de précarité de l’agent, je pense que mon groupe me suivra, nous voterons contre.

Mme le Maire : Mme Abadie (Directrice des Ressources Humaines) me fait remarquer que la loi Sauvadet nous impose, au-delà de six ans, de stagiairiser ou de titulariser une personne en Contrat à Durée Déterminée.

M. Gaubert : je le considère comme un remplacement, ce n’est donc pas un poste vacant.

Mme le Maire : d’accord.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création du poste ci-dessus décrit.

VOTE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstention :	1 (M. Pilet)

M. Lascret :

- Un agent non titulaire est actuellement en contrat au sein du pôle culturel affecté à la gestion des archives et à la valorisation du patrimoine. Vu le travail et la technicité que représente la gestion des archives, il est proposé de pérenniser ce poste et donc de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2nde classe à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2016.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste ci-dessus décrit.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT (délibération n° 2016-183)

M. Lascret : il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent, à savoir :

Service entretien : un agent est également affecté à la sécurité aux entrées et sorties des écoles ; il a demandé à intégrer les heures dans son état d'heures. Aussi, il est proposé de modifier un poste d'adjoint technique de 2nde classe de 33.5/35^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 7 octobre 2016.

Mme le Maire : en fait, l'agent en question faisait déjà les 35 heures et était payé en heures complémentaires. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail d'un agent du service entretien.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

23 - CRÉATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF ET DE CONTRATS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER (délibérations n° 2016-184 et 2016-185)

M. Lascret : il est proposé de créer les contrats suivants :

- Service jeunesse : 3 contrats d'engagement éducatif durant les vacances d'automne 2016 pour une durée de 8 jours travaillés (du 20 octobre au 2 novembre)

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les trois contrats ci-dessus décrits.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Lascret :

- Chantier insertion géré par le Point Ecoute des Jeunes et des Familles : il est proposé de créer 5 contrats pour un accroissement temporaire d'activité à 35/35^{ème} pour une durée de 5 jours. La date du chantier sera fixée ultérieurement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les cinq contrats ci-dessus décrits.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : un jeune, qui a été embauché en Contrat Durée Indéterminée à Carrefour Market, est passé par un des chantiers d'insertion du PEJD. Ce qui prouve que ce n'est pas du temps perdu, ce n'est pas de l'argent perdu, ni de l'énergie perdue. Cela a permis de remettre le pied à l'étrier à ce jeune.

M. Lascret :

- Service urbanisme : le contrat d'un agent non titulaire, en poste en qualité de chef de projet et d'études d'urbanisme arrive à son terme ; vu la charge de travail de ce service, il est proposé de prolonger le contrat en contrat saisonnier pour une durée de 6 mois à temps complet à compter du 17 novembre 2016

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer le contrat saisonnier ci-dessus décrits.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Lascret :

- Services techniques – espaces verts :
 - un agent non titulaire arrive au terme de son contrat ; il est proposé que cet agent bénéficie d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an, à compter du 12 novembre 2016 pour un poste à temps complet
 - un agent non titulaire a été recruté pour le remplacement d'un agent actuellement en congés de maladie ordinaire ; vu la charge de travail de ce service, il est proposé de recruter cet agent sur un contrat d'accroissement saisonnier d'activité, sur un poste à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2016 pour une durée de 4 mois.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les deux contrats ci-dessus décrits.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Lascret :

- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : il est proposé de créer sous forme de vacataires sur une durée de 8 mois (de novembre 2016 à juin 2017) :
 - 3 postes d'agents contractuels à hauteur de 180 heures chacun pour les écoles élémentaires
 - 1 poste d'agent contractuel pour 60 heures pour le collège

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les quatre postes ci-dessus décrits.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : nous recherchons des bénévoles pour le CLAS. Donc, si vous connaissez autour de vous des personnes susceptibles d'aider, M. Rabaud sera ravi de les recevoir.

24 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (délibération n° 2016-186)

M. Lascret : suite à tous ces changements de postes, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2016 :

- Fermer les postes suivants suite à admission à la retraite, à nomination suite à concours et à mutation auprès d'une autre collectivité :
 - 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint d'animation 2^{nde} classe à 17/35^{ème}

- 1 poste d'adjoint d'animation 2nde classe à 21.4/35^{ème}
- Intégrer les agents transférés du SIVOM du canton de Saint-Lys

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

25 - ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA PREMIÈRE RÉVISION DU SCOT

M. Baë, Conseiller délégué à l'urbanisme et au transport : il s'agit d'une information. Le SMEAT nous a informés que l'enquête publique sur la première révision du SCoT aura lieu du 13 octobre au 18 novembre. Un registre d'enquête sera disponible à l'hôtel communautaire du Muretain Agglo. Une permanence de la commission d'enquête s'y tiendra le 10 novembre, de 14 h 30 à 17 h 30. Cette révision a été prescrite par le Comité Syndical du SMEAT suite à une délibération du 9 décembre 2014. L'objectif consiste à rendre le SCoT actuel compatible avec la loi du 12 juillet 2010 relative à un engagement national pour l'environnement.

M. Pilet : j'avais compris que la CAM était sortie du SCoT. Qu'en est-il ?

Mme le Maire : la réponse est non, elle n'est pas sortie du SCoT, elle est d'autant moins sortie que le Préfet a refusé qu'elle en sorte. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, des réunions de la commission de conciliation se sont tenues ces derniers mois et cette dernière a refusé la sortie du Muretain du SCoT. Le Préfet a donc suivi ses préconisations. J'allais vous en parler, nous allons vous transmettre une copie du courrier du Préfet qui date du 28 juillet 2016, par lequel il répond au Président du Muretain l'Agglo, en lui expliquant que son avis, pour l'instant, est qu'il reste dans le SCoT : *"au regard de ces différents éléments, j'estime que les dispositions du projet du SCoT de la grande agglomération toulousaine arrêté ne compromettent aucun intérêt essentiel du Muretain Agglo. J'émet donc un avis défavorable à votre demande formulée dans le cadre de la procédure issue de l'article L 143-21 du Code de l'Urbanisme. Néanmoins, je reste vigilant à ce que la révision en cours soit co-construite et partagée avec l'ensemble des membres du SMEAT et j'encourage le SMEAT à revisiter sa gouvernance et ses instances de pilotage pour mieux associer les territoires qui le composent, mais également à s'engager dans un calendrier clair de mise en œuvre de la seconde révision du SCoT GAT annoncée"*.

M. Pilet : maintenant, la révision du PLU engagée sur la commune va forcément rester dans le cadre du SCoT.

Mme le Maire : absolument.

M. Pilet : merci.

26 - PROJET IMMOBILIER "DUPUY CONSTRUCTIONS" ROUTE DE TARBES/ROUTE DE FONTENILLES - AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS COLLECTIFS ET DE COMMERCES

M. Baë : le projet sera réalisé à l'embranchement de la route de Tarbes et de la route de Fontenilles, en face de l'Intermarché ; il s'agit d'une vieille habitation, inhabitée depuis un certain temps, sur laquelle est apposé un panneau promouvant le projet. Un bâtiment sera construit à l'angle de ces deux routes (où le trottoir a été refait), il sera situé juste derrière la vieille habitation. Derrière ce bâtiment, au centre, sera réalisée une zone de parking ; un parking sera également réalisé sur une bande de terrain située le long de la route de Fontenilles, au milieu duquel seront édifiés des garages fermés. En face de ces derniers, sera implantée une aire de stockage enterrée pour les poubelles

Je vous donne quelques chiffres concernant ce projet :

- il comporte 40 logements (dont 12 logements locatifs sociaux dans un des bâtiments), et 5 commerces.
- la surface plancher, au niveau des logements privés : 1514 m², des logements sociaux : 649 m², et les commerces : 381 m²

Mme le Maire : le niveau des constructions route de Tarbes sera du R+2 et route de Fontenilles du R+1.

M. Baë : tout à fait. Le nombre de stationnements est le suivant :

- pour les commerces : 15 stationnements sont prévus, dont une place pour les personnes à mobilité réduite
- pour les logements : 68 stationnements sont prévus, dont 2 places pour les personnes à mobilité réduite
 - soit au total 83 stationnements, auxquels s'ajoutent 10 garages couverts

Pour information, si le promoteur avait respecté le PLU, 43 places de stationnements auraient été prescrites au lieu des 83 proposées.

L'entrée du bâtiment sera côté route de Tarbes : on passe sous le bâtiment, on accède à la première zone de

parking et on accède ensuite au 2^{ème} parking ; ce sera un sens unique. La sortie se fera donc côté route de Fontenilles. Cette sortie sur la route de Fontenilles peut présenter un certain nombre de risques. L'aménageur a donc pris l'engagement de réaliser un aménagement sécurisé sur cette route, au niveau de l'accès du projet, et de remettre en état, après travaux, la chaussée et les trottoirs déjà existants contre la limite de propriété côté RD 632 (trottoirs refaits). Il prend également à sa charge le financement du raccordement au réseau ErDF pour un montant de 3 668 €.

Je peux répondre à vos questions.

M. Lorrain : sur la route de Fontenilles est prévu du R+1, mais c'est du R+2 sur la photo.

Il lui est répondu, hors micro, que la photo est mal positionnée.

Mme le Maire : c'est le règlement du PLU : une partie du bâtiment sera située en zone R+1 et l'autre partie en zone R+2

M. Lorrain : par contre, on rentre route de Tarbes, mais peut-on rentrer et sortir route de Fontenilles ?

Mme le Maire : oui, on peut rentrer et sortir route de Fontenilles.

M. Gaubert : en commission d'urbanisme, on n'a pas été en capacité de me dire le nombre de parkings. Il nous avait été dit qu'il s'agissait d'un parking libre d'accès, mais là j'entends 15 places pour les commerçants et 68 places pour les appartements, donc 68 places pour 40 appartements. Par définition, nous avons demandé sur d'autres projets deux places par appartement. J'apprends que c'est une place pour 100 m² SHON, c'est ça, je ne me trompe pas ? Je trouve donc difficile à admettre qu'il n'y ait pas deux places par appartement. 15 places pour les commerçants, je ne sais pas si ce sera suffisant et je ne sais pas si ce sera bien géré.

Après, lorsque je vois un tel projet ... comme beaucoup d'entre nous, je bénéficie des embouteillages de Tournefeuille, le matin, je vois éclore tout le long de la RD 632, chaque jour, des ensembles immobiliers de 60, 80, 90 appartements. Là, c'est 40 logements puisqu'on ne peut effectivement pas aller au-delà du R+2. Ensuite, j'ai entendu dire que ce projet s'inscrivait dans le PLU, que nous ne pouvions donc rien faire contre. J'imagine très facilement qu'un certain nombre de vieilles maisons sur la RD 632, pouvant être achetées par ce promoteur, ou d'autres promoteurs, pourraient donner lieu à un certain nombre de projets, ce qui n'est pas souhaitable pour notre commune. Effectivement, nous parlions tout à l'heure de réduire l'empreinte carbone, mais nous augmentons la population à Fonsorbes sur des infrastructures existantes. Après, je crois que mes collègues parleront certainement des aides à l'accessibilité. Personnellement, je ne suis pas du tout favorable à ce type de projet, sachant que ce n'est pas un besoin absolu. Aujourd'hui, à Fonsorbes, on s'est toujours plaint de circuler dans une allée d'immeubles, en fin de compte, on avait l'impression effectivement de traverser Fonsorbes entre des immeubles, et on continue. Donc, je voterai contre et j'inviterai le Conseil Municipal à réfléchir à ce risque que les promoteurs puissent envahir Fonsorbes comme ils l'ont fait sur Tournefeuille.

M. Baë : il n'est malheureusement pas question d'un vote, ce n'est qu'une information.

M. Lalanne : nous avons bien compris qu'il n'était pas question de vote, il n'a d'ailleurs pas été question de débat ou de discussions concernant ce projet qui est arrivé comme d'autres projets malheureusement ...

M. Chouard : ... il a été présenté en commission urbanisme ...

M. Lalanne : nous aurions pu apporter un certain nombre d'idées. Mes premières pensées vont en direction de ceux qui vont habiter dans ce secteur-là, par rapport aux nuisances sonores, et par rapport à la pollution induites par la circulation automobile. Je ne comprends donc pas que l'on puisse loger décemment des gens dans ces conditions-là, à cet endroit-là en particulier. De plus, personnellement, si j'avais pu amener un avis sur ce projet-là, j'aurais tenu compte quand même des desiderata des commerçants qui sont en manque criant de parking, ils l'ont dit, redit et répété. Par contre, oui, favorable pour l'installation de commerces, tout à fait, et on aurait pu peut-être prendre moins d'emprise de construction, à l'angle justement de la route de Fontenilles et de la route de Tarbes, de façon à pouvoir aménager ce secteur-là par un rond-point qui aurait facilité la circulation. Ce sont des idées que j'aurais pu exprimer si nous en avions eu l'occasion.

Je ne parle pas des sortie et entrée des parkings, nous constaterons rapidement que cela posera pas mal de difficultés compte-tenu de la circulation, et surtout de la vitesse à laquelle roulent les gens sur cet axe-là.

Vous avez dit que le promoteur s'engageait à prendre à son compte des constructions, ou des moyens de sécurisation, quels sont-ils ? Parce que, autant nous faisons venir une société pour justement étudier la circulation dans Fonsorbes, autant un promoteur, lui va construire des éléments de sécurité, comme ça ; c'est un spécialiste aussi, sans doute.

M. Baë : de mémoire, il s'agit d'un plateau traversant, au niveau de la sortie du parking. Concernant le retrait du bâtiment, nous l'avons bien demandé. En fait, le bâtiment prévu à l'origine, à l'angle, était beaucoup plus avancé.

Mme le Maire : cela dit, il y a tout de même quelque chose que vous semblez complètement méconnaître.

Nous avons un Plan Local d'Urbanisme, des règles y sont définies. En l'occurrence, un promoteur a acheté à une famille, pour quelques centaines de milliers d'euros, tout cet espace-là. A partir de là, il devient propriétaire et fait donc des propositions qui respectent le Plan Local d'Urbanisme. Je ne vois pas à quel titre, nous, nous pourrions nous opposer à ce genre de choses, dans la mesure où, en plus, nous avons travaillé ensemble, où nous avons obtenu un certain nombre de choses de la part de ce promoteur, notamment en terme de qualité du bâti. Je vous rappelle quand même que, là aussi, il y a des normes (bruit, et autres). Les gens ont le choix d'habiter ou de ne pas habiter là. Je peux concevoir que vous préféreriez vivre dans un endroit plus en retrait, mais il y a probablement des gens qui seront ravis. Je sais d'ores et déjà qu'il a vendu un certain nombre, sur le papier, d'appartements. Donc, cela est un choix, les personnes qui y habiteront l'auront sans aucun doute fait, tout du moins pour ceux qui seront propriétaires. Mais là, nous sommes dans une affaire privée. Nous, nous validons un projet dans la mesure où il est respectueux du règlement de notre Plan Local d'Urbanisme, en ayant obtenu des aménagements qui me paraissent plutôt satisfaisants. Je pense que vous passez par-là très régulièrement, vous avez vu l'état de décrépitude dans lequel se trouvent les bâtiments qui bordent la route 632, il me semble qu'en terme de vitrine pour la commune, ce sera tout de même plus sympathique d'avoir ce type de bâtiment que les ruines que nous avons aujourd'hui.

M. Lalanne : je pensais simplement qu'une municipalité pouvait réfléchir et avoir des projets afin de solutionner un certain nombre de problématiques, en particulier celle de la circulation sur ce secteur-là, plus la problématique concernant l'aspect économique au niveau commerces. A partir du moment où l'on a un projet, on peut peut-être essayer de prendre un certain nombre de mesures de préemption pour bâtir ce projet ; et là, on n'est plus dans le particulier à particulier.

Mme le Maire : à vous écouter, M. Lalanne, si nous voulions faire tout ce que vous dites là, au fil des Conseils Municipaux : "*il faut faire des pistes cyclables*", "*il n'y a qu'à*", "*il faut qu'on*" ... je ne sais pas où nous irions chercher l'argent. Les Fonsorbais n'ont qu'à bien se tenir parce que bonjour les augmentations d'impôts. Il y a un moment où la commune ne peut pas tout assumer. Si nous avions les moyens, nous les aurions données les centaines de milliers d'euros pour préserver ce site-là, y mettre des espaces verts, l'aménager, etc. Il y a des choix, la commune de Fonsorbes n'a pas les moyens de faire préemption sur des surfaces aussi importantes, ce n'est pas possible.

M. Lalanne : nous nous exposons donc à subir encore un certain nombre d'autres projets. Je veux revenir sur vos propos concernant les pistes cyclables. Je suis désolé, mais cela faisait quand même partie de votre programme de campagne. Jusqu'à présent, nous n'avons pas vu arriver grand-chose. Donc, nous pouvons nous interroger, c'est tout.

Mme le Maire : nous avons mis deux ans pour rétablir les comptes de la commune, c'est fait, ils sont bons. Maintenant, nous allons pouvoir nous lancer dans des investissements, réaliser des aménagements routiers. Nous en reparlerons ultérieurement. Des choses seront réalisées d'ici la fin de mandat, ne vous inquiétez pas, nous y travaillons.

M. Lalanne : de toute façon, je me chargerai de vous les rappeler.

Mme le Maire : nous nous chargerons aussi de dire un certain nombre de choses, il n'y a pas de souci.

M. Gaubert : le droit de préemption urbain, vous ne pouviez pas l'exercer ?

Mme le Maire : mais bien sûr que si.

M. Gaubert : donc, vous connaissiez le projet ?

Mme le Maire : nous savions que le terrain était à vendre puisque chaque fois qu'un terrain, qu'une maison sont à vendre quelque part

M. Gaubert : l'acquéreur a fait une offre, et vous, vous étiez en capacité de dire oui ou non, ou de faire une proposition d'achat.

Mme le Maire : chaque fois qu'il y a une vente sur la commune, quelle qu'elle soit, nous en sommes avisés, et nous pouvons faire préemption ; mais encore faudrait-il en avoir les moyens, or nous ne les avons pas. Nos choix ne sont pas ceux-là, nos choix, pour cette année, je vous le rappelle, sont la réhabilitation de la salle du Trépapé que nos prédécesseurs nous ont laissée en l'état, la réhabilitation du restaurant satellite du Trépapé, l'extension de l'ALAE, ce ne sont pas les projets qui manquent. Nous ne pouvons pas faire "feu de tout bois", nous restons raisonnables, nous ne voulons pas surendetter la commune, ce n'est pas notre objectif du tout, c'est "raisonné, raisonnable", comme nous vous l'avons déjà dit par ailleurs. Nous faisons donc des choix, et nous n'avons pas fait ce choix-là. D'autres à réaliser nous paraissent plus prioritaires.

M. Pilet : d'abord, j'apprends qu'il y a eu une réflexion, car lors du dernier Conseil Municipal j'avais eu l'impression que c'était un projet un peu subi, rapidement réalisé, qu'il n'y avait pas eu de réflexion.

Mme le Maire : je peux vous dire que nous y avons travaillé, j'ai rencontré le promoteur quatre ou cinq fois. Vous comprenez bien que sur des enjeux aussi importants qu'un immeuble en plein centre ville, nous avons tout de même notre avis à donner, et nous le donnons.

M. Pilet : je vais réinsister sur une vision globale. Ce que nous avons souvent dénoncé, les uns et les autres,

c'est le fait que Fonsorbes s'était construit au coup par coup, et j'ai l'impression que nous nous retrouvons un peu dans le même cas de figure. Sachant qu'au début de votre mandat vous avez initié quelque chose, qui me paraissait intéressant autour du développement durable : une bonne partie des Elus s'était retrouvée à la médiathèque pour travailler sur tout un aménagement autour de Hournes-Portérény afin de définir un axe. Un commerçant de Fonsorbes, le propriétaire de l'Intermarché, avait fait des propositions. Je trouve dommage que nous ne nous soyons pas saisis de tout cela pour caler un projet global. J'entends par ailleurs qu'il y a une réflexion sur l'aménagement de la route de Tarbes, j'ai donc encore une fois l'impression que nous allons reproduire ce qu'ont effectivement fait nos prédécesseurs, construire des choses au coup par coup, au moment où nous sommes en train de travailler à la révision du PLU qui pourrait donner des lignes directrices pour construire un aménagement concerté, cohérent ...

Mme le Maire : c'est ce que nous faisons.

M. Pilet : ... de notre côté d'opposition, je n'ai pas l'impression, en tout cas moi, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait une vision globale qui se construit, que ce sont, encore une fois, des choses concertées. Si c'est le cas, si une vision globale d'aménagement de cohérence est en cours, par exemple sur cet axe de la route de Tarbes, je serais heureux qu'il nous soit présenté.

Mme le Maire : M. Pilet, vous avez bien conscience du fait que nous ne maîtrisons pas le foncier, le foncier ne nous appartient pas, il appartient à des particuliers. Ceux-ci décident ou pas de vendre en fonction d'opportunités, d'envies ou de besoins ; cela ne nous appartient pas, dans tous les sens du terme. Aussi, lorsqu'un particulier décide de vendre sa ruine, son garage, sa maison, son jardin et qu'un promoteur, un architecte décide de venir construire dessus, je ne vois pas en quoi nous serions concernés, en moins d'avoir les moyens de faire préemption, ce qui n'est pas notre choix aujourd'hui parce que nous avons d'autres priorités que celle-là, et il est dommage que cela n'ait pas été fait précédemment parce que le foncier n'était pas au coût actuel, surtout sur la route de Tarbes, c'est un peu trop tard ; il n'en demeure pas moins que nous ne le maîtrisons pas. Les gens sont libres de vendre, d'acheter et de construire dans la mesure où ce qu'ils nous proposent est respectueux du PLU. Nous pouvons discuter à la marge sur des aménagements tels que ceux présentés tout à l'heure par Jean-Philippe Baë, mais sur le fond, ce n'est pas possible ; je crois que cela n'est pas compliqué à comprendre.

M. Pilet : pour définir les orientations à donner sur l'aménagement de la ville, je pense que la commune et la municipalité ont des moyens et des outils qu'il faut activer. La preuve, nous sommes dans le cadre d'une révision du PLU où des choses sont discutées ; je n'ai fait que relancer, parce que j'avais dit que je participerai au comité de pilotage pour justement avancer, que nous puissions nous réunir et avancer. Le temps a défilé, je crois que cela fait un petit moment que c'était lancé, cela aurait peut-être permis, si nous avions avancé plus vite, d'avancer sur une cohérence de l'ensemble des constructions. Derrière, j'ai une autre question : il a été décidé et voté de contenir l'augmentation du nombre d'habitants sur la commune ; quand je vois l'ensemble des permis et des projets pour cette année, j'ai l'impression, mais ce n'est qu'une impression, que les quotas ont déjà été dépassés ; c'est une impression, je n'ai pas d'éléments concrets. Mais quand je vois un peu partout tout ce qu'il s'est fait ... après à savoir si c'est pour l'année 2016, si les projets sont sur 2017, comment cela s'agence, c'est aussi cette inquiétude, je trouve qu'il est normal, et financièrement aussi, que nous limitions l'extension de la commune en terme de population parce que nous ne pourrions pas suivre, mais c'est voir comment c'est géré et organisé. Une dernière question : est-ce que ce projet fait l'objet d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) ? Car des aménagements sont sur la voie publique.

Mme le Maire : non, il n'y a pas de PUP sur ce projet-là.

M. Chouard : la totalité est prise en charge par le promoteur.

27 - EXTENSION DE LA ZONE D'AGGLOMÉRATION DU SECTEUR AYGOLOUNGUO

Mme le Maire : ce point est reporté puisque pour l'instant la convention n'a pas été signée entre le Muretain Agglo et le Département pour le déplacement des panneaux de la zone d'agglomération d'Aygolounguo. Nous en reparlerons donc sans aucun doute au Conseil Municipal suivant.

M. Pilet : c'est uniquement un problème de calendrier, il n'y a pas d'opposition de l'une ou l'autre des parties ?

Mme le Maire : non, tout le monde est d'accord. Le temps administratif est un temps très long.

28 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE MURETAIN AGGLO

Mme le Maire : une information concernant l'avis du Préfet sur la sortie du SCoT, que nous vous transmettrons.

Concernant la fusion, rien de nouveau si ce n'est que les commissions travaillent ; c'est un peu difficile, un peu "tendu". Sur certains points, il y a quelques frictions au niveau financier. J'ose espérer que des consensus

vont être trouvés dans l'intérêt de toutes les collectivités présentes pour que nous puissions arriver à vivre correctement ensemble à partir du 1^{er} janvier.

M. Pilet : est-ce que le changement de municipalité à Saint-Lys a une incidence sur les discussions engagées par rapport à la fusion ?

Mme le Maire : non, absolument pas.

29 - SMEA-RÉSEAU 31 - AVENANT AU PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONSÉCUTIF AU TRANSFERT DE LA STATION D'ÉPURATION DE CANTELAUZE (délibération n° 2016-187)

Mme le Maire : le transfert au SMEA 31 des compétences de collecte, de transport et de traitement des eaux usées avait été acté par délibération en date du 29 septembre 2009. A ce titre, un procès-verbal avait été établi entre la commune et le SMEA 31 avec pour objet de constater la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de ces compétences à compter du 1^{er} janvier 2010.

De plus, le transfert de la station d'épuration de Cantelauze au SMEA-RÉSEAU 31, au 1^{er} avril 2016, avait été acté par délibération du 14 janvier 2016.

Aussi, afin de procéder au transfert de cette station d'épuration, ainsi que des contrats, des emprunts et des subventions afférents, il est proposé de signer un avenant au procès-verbal. Il s'agit d'une régularisation administrative.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant au procès-verbal de "mise à disposition par la commune de Fonsorbes des biens nécessaires à l'exercice de la compétence de traitement des eaux usées du SMEA 31" pour le transfert de la station d'épuration de Cantelauze.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

30 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (SIECT) - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2015 (délibération n° 2016-188)

Mme le Maire : le rapport d'activité annuel de 2015 du SIECT est mis à disposition auprès de la Directrice Générale des Services.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette mise à disposition.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

31 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE HAUTE-GARONNE (SDEHG) - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2015 (délibération n° 2016-189)

Mme le Maire : le rapport d'activité annuel de 2015 du SDEHG est mis à disposition auprès de la Directrice Générale des Services.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette mise à disposition.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

32 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22

Mme le Maire : aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance.

33 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. "Cette question porte sur les aménagements aux abords du pont du Touch sur la départementale 68 : après le pont, en direction de Frouzins, nous constatons sur la gauche des branchements eau, électricité et

assainissement en zone inondable ; sur la droite, se trouve le centre équestre pour lequel un litige pour apport de terre existe. Nous voudrions avoir des explications sur ces différentes situations.

Y a-t-il une crainte pour la pérennité du centre équestre ?

M. Marin : l'affaire des dépôts de terre au niveau du pont du Touch sur la départementale 68 remonte très loin, à 2002. Il y a eu ensuite un "accès de fièvre" en 2010 avec des décisions judiciaires qui ont été prises ; nous en sommes maintenant à une autre phase : nous avons eu mardi une réunion avec la DVI (Direction de la Voirie et des Infrastructures), la police de l'eau de la Préfecture, le SIAH et le Conseil Départemental. Au cours de cette réunion, un historique de cette malheureuse affaire a été fait. L'affaire débute en 2002, ce n'est pas du laxisme de la précédente majorité, c'est uniquement du fait qu'il n'existait pas encore de Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et donc les poursuites étaient un peu plus difficiles que maintenant. A l'heure actuelle, ce PPRI existe donc, et cette zone, impactée par ces dépôts de terre, est la zone rouge. C'est à dire que rien ne doit absolument y être déposé, il ne peut y avoir aucune urbanisation de la zone. Nous sommes donc en plein constat d'infractions. Les infractions ont été déposées auprès du Procureur de la République, dans un premier temps pour la partie AL 22, c'est-à-dire aval de la partie, c'est à l'été 2015 que la plainte a été déposée auprès du Procureur de la République. Là-dessus, la police de l'eau, en novembre 2015, a mis en demeure le propriétaire d'évacuer toute sa terre. Force est de constater qu'il n'en a rien fait, bien au contraire, il a commencé une urbanisation en mettant des puits, trois puits ont été forés. Et récemment, il a réalisé un réseau de tuyauteries et de préparation. La police de l'eau doit donc intervenir de nouveau pour faire les constats et poursuivre. Nous parlions tout à l'heure du temps administratif, là il s'agit du temps judiciaire, temps extrêmement long, et je ne sais pas quand cela pourra déboucher.

En ce qui concerne le centre hippique, ce dernier avait été prévenu, en 2002, par le SIAH et la police de l'eau car le précédent propriétaire avait déposé de la terre tout à fait en amont de sa parcelle ; il avait donc été mis en demeure de l'évacuer. Manifestement, il n'a rien fait et a vendu, paraît-il à son cousin. Ce dernier a commencé aussi à déposer de la terre : ce fait a été constaté en 2010, la police de l'eau a établi un procès-verbal transmis en justice. Le propriétaire du centre hippique a notamment été condamné à une amende avec sursis. Cela n'a pas eu l'air de beaucoup le tracasser car récemment il a de nouveau récidivé. Il a procédé aux dépôts de terre de façon tout à fait fallacieuse puisqu'il a demandé au départ un déplacement de l'accès de son centre à la DVI au motif de la dangerosité de cet accès. Pour faire cet accès, il était induit qu'il ferait une rampe d'accès. Aussi, lors d'une réunion en Mairie, il lui a été demandé de fournir une étude pour matérialiser cette sortie. En lieu et place, il a immédiatement commencé le remblaiement de toute la parcelle, évalué à peu près à 4 000 m², c'est-à-dire un cubage de terre extrêmement important. Le problème qui se pose ici, c'est que ces remblais vont totalement aggraver les risques d'inondation. Une maison, construite il y a deux cents ans, n'a jamais été inondée : le SIAH est formel, s'il y a une crue à l'heure actuelle, dans ces conditions, cette maison sera inondée. Nous avons donc demandé que les actions en justice soient accélérées. Pour cela, la Mairie de Fonsorbes avait déjà envoyé une lettre au Préfet de Haute-Garonne, début septembre, pour lui souligner tous ces faits. Lors de cette réunion au Conseil Départemental, nous avons pris la décision de faire écrire une lettre par le Président du Conseil Départemental au Préfet pour lui demander d'agir afin de faire cesser ces infractions.

Mme le Maire : nous avons également déposé une plainte à l'encontre du propriétaire du club hippique.

M. Marin : deux plaintes ont été déposées, de chaque côté de la départementale 68.

M. Pilet : il ne peut pas y avoir d'aménagement ou de construction sur la gauche, nous sommes bien d'accord.

M. Marin : c'est absolument interdit.

Mme le Maire : les deux connaissent la loi puisqu'ils ont déjà été sanctionnés pour des actions similaires ; donc, ils ont fait cela en connaissance de cause, c'est bien clair.

M. Marin : concernant les branchements électriques, nous avons demandé une intervention de ErDF : le correspondant doit venir très prochainement constater avec nous (j'ai discuté avec lui hier soir puisque nous étions invités par ErDF). Il faudra alors que nous nous déplaçons avec les moyens de police nécessaires pour le constat de ces infractions.

Mme le Maire : nous avons très rapidement demandé au Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch, lorsqu'il nous a appris qu'ils avaient demandé un branchement eau, de ne surtout pas réaliser un branchement d'eau potable sur cette parcelle. Cependant, ils ont trouvé une solution : ils ont creusé des puits. Nous avons donc fait tout ce que nous pouvions faire, nous avons alerté les autorités compétentes, et maintenant la décision appartient à la justice. Il faut espérer qu'elle agira rapidement, et que nous ne retrouverons pas confrontés à des pluies importantes car, effectivement, elles exposent un bon nombre

d'habitants du secteur à des risques d'inondations.

Quand à votre question "y a-t-il une crainte pour la pérennité du centre équestre ?", posez-là au propriétaire du centre équestre : c'est lui, tout seul, qui s'est mis dans une situation difficile. Donc, c'est son problème, ce n'est pas le nôtre.

2. "Un audit des services technique serait initié actuellement. Pouvez-vous nous confirmer la véracité de cette commande et nous en préciser les objectifs et le coût financier ? Par quelle instance aurait-il été décidé ?"

M. Lascret : oui, nous avons décidé la réalisation d'un diagnostic sur le périmètre des Services Techniques et du service entretien. Le but de ce diagnostic est d'analyser le fonctionnement de ces services afin de mettre en évidence des actes d'amélioration, depuis l'organisation de ces services jusqu'à la qualité de vie au travail de ces agents. En effet, nous avons déjà constaté de multiples dysfonctionnements dont certains ont déjà été pris en compte. Un audit sur les risques psychosociaux a aussi été fait l'année dernière avec des résultats qui ont mis en évidence un certain mal-être des agents. Nous constatons aussi un absentéisme important lié à la difficulté des travaux de ces deux services. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire l'intervention d'un organisme extérieur afin de continuer à identifier plus en profondeur nos axes d'amélioration. Cet organisme est déjà présent dans de multiples collectivités territoriales. Il va procéder par interviews des Elus, de la direction, des responsables de services, des représentants syndicaux et surtout de l'ensemble des agents de ces services qui le souhaiteront. L'objectif pour cet organisme étant d'identifier des pistes d'amélioration et de proposer des actions concrètes, notamment en ce qui concerne l'efficacité des services, l'efficacité managériale et la mobilisation des agents. Ce diagnostic a été décidé par l'autorité territoriale dans le cadre de notre responsabilité sur l'organisation des services. Le coût de ce diagnostic est de 12 000 € HT, soit 14 400 € TTC.

Mme le Maire : avez-vous des remarques ?

M. Pilet : non. Merci pour toutes ces informations. J'aurais aimé que nous puissions en discuter en commission du personnel.

Groupe Agir pour FONSORBES

"L'ouverture du centre commercial CARREFOUR et de ses boutiques annexes ne restera pas sans conséquences vis-à-vis des commerces fonsorbais dits de proximité. Quelles mesures d'anticipation avez-vous prises ou entendez-vous prendre pour en limiter les effets."

Mme le Maire : il me semble que vous avez déjà posé une question similaire il y a quelques mois M. Lalanne.

M. Lalanne : je la repose parce que maintenant les "Portes du Gers" sont effectivement ouvertes, et, en allant consulter un certain nombre de commerçants sur Fonsorbes, j'estimais de mon devoir de rapporter une certaine inquiétude.

M. Louzon : l'ouverture du centre commercial "les Portes du Gers" est loin de modifier l'habitude de consommation des Fonsorbais. En effet, nous constatons que Carrefour se déplace de 4 kilomètres et qu'il n'y a que 6 boutiques dans la galerie marchande, dont 2 transferts. C'est donc le développement d'une offre commerciale plus attractive (Centrakor et Weldom) et qualitative pour une commune de plus de 12 000 habitants.

Les conséquences

- dans un premier temps, il y a un déplacement de la consommation vers ce nouveau pôle : effet de nouveauté et de curiosité
- dans un 2^{ème} temps, une prise de conscience des commerçants de proximité sur la nécessité de s'unir pour créer de l'attractivité

Les actions menées ou en cours

Depuis le début de notre mandat, nous avons réuni les commerçants :

- le 5 septembre 2014 avec la Chambre de Commerce de Toulouse
- le 28 octobre 2015 avec la brigade de prévention de Gendarmerie
- le 8 janvier 2016 avec la présentation des référents commerçants

Et cette semaine, lundi 3 octobre 2016 à 19 heures, une réunion des référents commerçants et de la Chambre

de Commerce de Toulouse, s'est tenue pour la mise en place d'animations de fin d'année. En soutien, la CCIT a donné des conseils sur les actions pour les commerces en Haute-Garonne.

Le service économie a créé puis animé en 2014 et 2015 l'élection du "Top 10 des boutiques les mieux décorées pendant les fêtes de fin d'année" avec la distribution de sacs "Fonsorbez-vous, sac offert par la ville de Fonsorbes".

Aussi, nous alertons les propriétaires des locaux pour l'amélioration des conditions d'exploitation plus favorables et nécessaires au bon fonctionnement des commerces (état de vétusté des pôles commerciaux, coût des loyers) : fondamentale pour enrayer la friche commerciale.

L'équilibre commercial de Fonsorbes ne peut se faire sans :

- une réfection de certains pôles commerciaux de proximité
- une prise de conscience des commerçants sur la nécessité de s'unir pour créer de l'attractivité
- l'adaptation du commerce de proximité au comportement de ses clients
- une amélioration du stationnement (dossier oublié pendant des décennies)

Conclusion

Nous avons pris en compte ce commerce de proximité, maintenant à lui de s'adapter au comportement de ses clients qui dépensent autrement depuis la crise. Les nouvelles technologies et l'essor de l'économie du partage ont changé les comportements de consommation.

M. Lalanne : je vous remercie pour ce rappel historique, puisque l'on me fait des rappels concernant les questions que j'ai déjà posées, cela vous l'avez déjà explicité par ailleurs. Concrètement, vous envoyez la balle dans le camp des commerçants et concrètement il n'y a pas grand chose d'anticipation qui, apparemment, soit programmé.

M. Louzon : le programme des Portes du Gers date de 2007, les commerçants le connaissent depuis cette époque-là. Je comprends leurs inquiétudes, nous en avons discuté avec certains. Personne ne sait comment réagiront les consommateurs, nous avons tous, chacun, des raisons de voir les choses. Mais pour l'instant, je ne vois pas ce que nous pouvons anticiper. Dans tous les cas, nous avons fait tout ce que nous avons pu. L'anticipation était de créer une association et de s'unir. Mais ils n'ont pas réussi à le faire.

Mme le Maire : cela n'a pas été leur choix. Nous avons essayé de les accompagner dans cette démarche-là, nous avons fait venir la Chambre de Commerce.

M. Louzon : nous ne cherchons que le dialogue, c'est un peu difficile d'avoir le dialogue avec tout le monde ; nous l'avons avec certains, mais ensemble ils n'y arrivent pas.

Mme le Maire : il leur appartient aussi, peut-être, de nous faire des propositions, de venir vers nous et de voir comment nous pouvons les accompagner, cela peut être aussi dans ce sens-là. Ce n'est pas à nous de leur porter sur un plateau des solutions. Nous avons essayé de leur en apporter, nous avons essayé de leur donner les outils, ils ne les ont pas pris. Donc, il y a un moment aussi où cela devient un peu compliqué. Concernant l'aménagement de la route de Tarbes, la réflexion que nous avons besoin de mener porte sur le fait que ce soit un endroit où les gens aient envie de marcher, de déambuler, où ils puissent se garer ; c'est un travail important à faire pour la commune et pour les commerçants qui sont sur le secteur, et cela passera, me semble-t-il, principalement par là. Vous comprenez bien que cela ne se fait pas sur un claquement de doigts et nous espérons être en capacité de le mener à bien d'ici la fin du mandat. Mais nous ne ferons pas de miracles avant. Si vous avez des idées, M. Lalanne, nous sommes preneurs, si les commerçants en ont, qu'ils viennent nous voir et si nous pouvons les accompagner nous ferons au mieux.

M. Lalanne : pour l'accompagnement des commerces qui sont éventuellement en difficulté, nous pouvons regarder du côté des mesures fiscales qui peuvent être allégées, par exemple ; comme pour faire venir des commerçants dans des locaux qui sont actuellement vides depuis un certain nombre de temps, en incitant les propriétaires à baisser les loyers sous insistance fiscale aussi ... M. Louzon, vous rigolez, mais cela ne fait pas rire les commerçants ...

Mme le Maire : c'est ce que nous faisons.

M. Chouard : c'est ce que nous faisons, rencontrer les propriétaires ...

M. Lalanne : ... dites-le ...

M. Chouard : pour le centre commercial Saint-Nicolas, M. Louzon a dû voir le propriétaire au minimum dix fois. Je connais personnellement certains commerçants qui sont locataires et qui depuis des années demandent au propriétaire de faire des travaux : le propriétaire ne veut pas dépenser un centime.

Mme le Maire : il se trouve que c'est le même propriétaire pour le centre commercial situé à côté de Lidl, et là aussi il pratique des tarifs de location extrêmement élevés. Nous recevrons cette personne demain matin, nous lui en reparlerons pour la énième fois, mais nous n'avons pas de moyens de pression. S'il ne veut pas

réhabiliter le centre commercial Saint-Nicolas, et s'il ne veut pas baisser les loyers sur l'autre centre commercial pour des raisons qui le regardent, nous aurons beau lui expliquer l'importance de la chose pour le commerce fonsorbaïs, s'il ne veut pas l'entendre, et il semblerait que le message ne soit pas passé jusqu'à présent, nous le lui réitérerons demain matin, et nous espérons qu'il finira par bien vouloir le comprendre.

M. Lalanne : des communes ont mis en place un système fiscal pour les locaux inoccupés. Cela pourrait être une incitation justement à baisser le loyer pour que ces locaux soient occupés. Il faudrait étudier la réglementation.

Mme Krier : nous avons pensé à une augmentation pour les friches commerciales, pour lesquelles il existe une loi.

M. Marin : la loi sur l'augmentation de la fiscalité pour les commerces inoccupés est marquée par des délais que nous devons respecter. C'est pour cette raison que nous n'avons pas pu le faire tout de suite. Mais nous y avons pensé et avons essayé de le faire.

M. Pilet : je trouve que ce sont des questions importantes, M. Lalanne les exprime. Il faut aussi respecter la parole de chacun, vous êtes quatre à intervenir en brouhaha ; il est mieux d'intervenir chacun son tour pour ainsi entendre les arguments de chacun. M. Louzon avait évoqué cette idée, je crois qu'il aurait été intéressant de dire s'il avait avancé ou pas, justement sur cette idée des commerces non occupés. Je crois que vous aviez avancé l'idée avec des pistes, c'est éventuellement le moment de dire où vous en êtes, si cela évolue ou si cela est bloqué, essayer de donner des informations précises. Je crois que là, en peu de temps, vous en avez donné quelques-unes.

Mme le Maire : tout a été dit ? Parfait.

34 - INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information n'est à communiquer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Mme le Maire : Je vous souhaite à tous une bonne soirée, une bonne nuit.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

